

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 46 **PRESENTS :**

Absents 2 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 7 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent
HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine
ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception
DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame
Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur
Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame
Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur
Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur
Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur
Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER,
Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2020

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

VU le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2020 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget, obligatoire dans les villes de 3.500 habitants et plus, est aussi nécessaire à la démocratie locale ;

CONSIDÉRANT que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : ACTE que, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales :

- un rapport sur les orientations budgétaires 2020 a été présenté au conseil municipal ;
- sur le fondement de ce rapport, un débat sur les orientations budgétaires 2020 et sur les perspectives pluriannuelles s'est déroulé au sein du conseil municipal.

ARTICLE 2 : DIT que le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal dans les deux mois suivant la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que le rapport précité sera transmis au président de la Métropole du Grand Paris ainsi qu'au président de l'établissement public territorial Plaine commune et mis en ligne sur le site Internet de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306004-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 5 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame
Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur
Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa
ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier
PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola
ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Raphaëlle SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE,
Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE,
Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE,
Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX,
Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Fodhil*
HAMOUDI, Madame Asta TOURE, Madame Viviane ROMANA

SECRETAIRE :

OBJET : Création d'une maison de l'écologie sur le site de la Fosse Sablonnière :
- Approbation des conventions entre la commune de Saint-Denis et l'association Territoires
- Expérimentation de projets d'éducation à l'environnement au sein de ce nouvel équipement

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux et de terrains ci-annexée,

Vu les projets développés par l'association TERRITOIRES dans le champ de l'insertion par l'activité afin de renforcer la dynamique de requalification environnementale et sociale du territoire et de développer la participation des citoyens.

Vu le projet de l'association TERRITOIRES consistant à la création d'une maison de l'écologie,

Considérant que ces projets s'inscrivent dans une dynamique de développement durable du territoire compatible avec l'Agenda 21, qu'il contribue à sensibiliser les habitants autour des questions d'écologie,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien au projet de ladite association

DELIBERE

ARTICLE 1er: Est approuvée, la convention d'objectifs à conclure entre l'association TERRTOIRES et la commune de Saint-Denis.

ARTICLE 2 : Est approuvée et le maire autorisé à signer, la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux et de terrains avec l'Association TERRITOIRES, sise 04 rue Denfert Rochereau à Saint-Denis, pour les terrains cadastrés section I et pour parties n° 12, 14 et 15 sis rue Henri Barbusse, cette mise à disposition étant consentie à titre gracieux

ARTICLE 3 : Est approuvé le versement d'une subvention de 27 000 € (vingt-sept mille euros) à l'association Territoires au titre de l'année 2020.

ARTICLE 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305850-CC-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Raphaële SERREAU, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Etienne PENISSAT*

SECRETAIRE :

OBJET : Participation de la Ville de Saint-Denis au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Énergie Citoyenne

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'article L. 229-25 du code de l'environnement portant obligation de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et de proposer des actions pour les réduire,

Vu la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2019 adoptant le Plan Climat Air Energie de la Ville pour la période 2018-2020,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 février 2019 validant l'adhésion de la Ville à l'association Plaine Energie Citoyenne,

Considérant que, dans le cadre de ses engagements internationaux et européens et à la suite du Grenelle de l'environnement, la France s'est fixé, à l'horizon 2020, des objectifs ambitieux en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie,

Considérant la nécessité de poursuivre la politique de lutte contre les changements climatiques engagée par la Ville depuis plusieurs années et de développer les sources d'énergie renouvelable sur son territoire,

Considérant l'intérêt collectif porté par la SCIC Plaine Energie Citoyenne

Considérant l'opportunité que présente la SCIC Plaine Energie Citoyenne de développer sur le territoire de la Ville un approvisionnement énergétique issu d'énergies renouvelables,

DÉLIBÈRE:

ARTICLE 1^{er} : décide de la contribution de la Ville à hauteur de 20 parts à 50 euros l'unité au capital de la SCIC à capital variable Plaine Energie Citoyenne pour un montant de 1000 €, dans la catégorie des collectivités locales;

ARTICLE 2: autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération;

ARTICLE 3: autorise Monsieur le Maire ou son représentant à participer aux différentes instances de décision ou de gestion de la SCIC (conseil coopératif, assemblée générale...) au titre de la catégorie des collectivités locales;

ARTICLE 4: désigne Michel Ribay, maire adjoint en charge de l'Energie, de l'Air et du Climat comme représentant titulaire de la Ville de Saint-Denis dans les instances de la SCIC;

ARTICLE 5: désigne Cécile Ranguin, Maire adjointe à l'Ecologie et à l'Agenda 21 comme représentante suppléante de la Ville de Saint-Denis dans les instances de la SCIC;

ARTICLE 6: La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305610-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Etienne PENISSAT*

SECRETAIRE :

OBJET : approbation de la décision modificative n°2 au budget communal sur l'exercice 2019

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2019;

CONSIDÉRANT par ailleurs que des ouvertures et des transferts de crédits sont nécessaires pour assurer la liquidation de certaines opérations d'investissement et de fonctionnement ;

VU les états ci-annexés ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE d'inscrire au budget de l'exercice 2019, les crédits de dépenses et de recettes suivants :

Section de fonctionnement : +1.316.132,88 € (un million trois cent seize mille cent trente-deux euros quatre-vingt-huit centimes)

Section d'investissement : +2.418.891 € (deux millions quatre cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros)

Article 2 : DIT que les crédits mentionnés à l'article 1 se cumulent à ceux inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire 2019, le total des crédits ouverts étant ainsi porté, tant en recettes qu'en dépenses, à 239.199.581,90 € en fonctionnement et 89.044.899,75 € en investissement.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305818-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Etienne PENISSAT*

SECRETAIRE :

OBJET : Reversement à l'EPT Plaine Commune du produit des amendes de police perçu pour la commune au titre de l'année 2018

LE CONSEIL,

VU les délibérations du conseil communautaire du 12 décembre 2002 et du 27 juin 2006 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de parcs de stationnement ;

Vu la délibération du 12 décembre 2003 du conseil municipal de Saint-Denis relative au transfert de compétence « Espaces Publics » à Plaine Commune et de mise à disposition des immobilisations ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions susvisées le produit des amendes de police non affecté au STIF et à la région Ile-de-France est destiné à financer des opérations qui relèvent du budget de l'établissement public territorial de rattachement Plaine commune ;

CONSIDÉRANT que le reversement du produit de ses amendes de police doit faire l'objet de délibérations concordantes de la commune et de l'établissement public territorial ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : APPROUVE le reversement à l'établissement public territorial Plaine Commune du produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2018, pour un montant de 1.300.950 €.

ARTICLE 2: DIT qu'il sera fait face à la dépense au moyen des crédits inscrits à l'article 1342 du budget communal

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305819-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur David PROULT, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Stéphane PEU, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Etienne PENISSAT*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition de services à intervenir entre l'Etablissement public territorial (EPT) Plaine Commune et la ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5219-5 V;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permettant aux EPCI et villes membres d'organiser leurs mises à dispositions ;

Vu l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016, précisant le contour des conventions de mise à disposition des services entre les EPCI et les villes membres ;

Vu la délibération n°BD-12116 du bureau délibératif de l'EPT Plaine Commune en date du 9 février 2012 approuvant la convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre l'EPT Plaine commune et la ville de Saint-Denis ;

Vu la délibération n°B-24 du conseil municipal en date du 15 décembre 2011 approuvant la convention actualisée de mutualisation et de mise disposition de services entre la ville de Saint-Denis et l'EPT Plaine Commune,

Considérant la nécessité d'actualiser les conventions en vigueur pour en simplifier le suivi et la gestion ;

Considérant la volonté municipale d'une refacturation au plus juste des échanges entre Plaine Commune et la Ville ;

Considérant les garanties apportées en matière de procédure et de gouvernance pour l'évaluation des charges et périmètres de refacturation ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}: Approuve la convention de mise à disposition de services entre la ville de Saint-Denis et l'EPT Plaine Commune ci-après annexée;

Article 2 : Dit que le coût net entre les dépenses et les recettes de mise à disposition de services fait l'objet de la création d'une 5^{ème} part adossée au Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) ;

Article 3 : Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305814-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur David PROULT, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Stéphane PEU, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Etienne PENISSAT*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre l'Etablissement public territorial (EPT) Plaine Commune et la ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5219-5 V

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permettant aux EPCI et villes membres d'organiser leurs mises à dispositions ;

Vu l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016, précisant le contour des conventions de mise à disposition des services entre les EPCI et les villes membres ;

Vu la délibération n°BD-12116 du bureau délibératif de l'EPT Plaine Commune en date du 9 février 2012 approuvant la convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre l'EPT Plaine commune et la ville de Saint-Denis ;

Vu la délibération n°B-24 du conseil municipal en date du 15 décembre 2011 approuvant la convention actualisée de mutualisation et de mise disposition de services entre la ville de Saint-Denis et l'EPT Plaine Commune,

Considérant la nécessité d'actualiser les conventions en vigueur pour en simplifier le suivi et la gestion ;

Considérant la volonté municipale d'une refacturation au plus juste des échanges entre Plaine Commune et la Ville ;

Considérant les garanties apportées en matière de procédure et de gouvernance pour l'évaluation des charges et périmètres de refacturation ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}: Approuve la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Saint-Denis et l'EPT Plaine Commune ci-après annexée.

Article 2 : Dit que le coût net entre les dépenses et les recettes de mise à disposition de locaux fait l'objet de la création d'une 5^{ème} part adossée au Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) ;

Article 3 : Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305815-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick
BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid
ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur
Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA,
Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE,
Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER,
Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA,*
Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY,
Monsieur Etienne PENISSAT

SECRETAIRE :

OBJET : Services Civiques 2020: Approbation d'une convention de partenariat avec les avec l'ONG
RUPEI

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la mise en place de service civique à l'international.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre France volontaires, le partenaire

L'ONG Rupei et la Commune de Saint-Denis ;

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre les Partenaires : **P'ONG Rupei**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis pour la mise en place de service civique à l'international.

Article 2 : La dépense s'élevant à 2 600 euros (Deux mille six cent euros) résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306126-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick
BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid
ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur
Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA,
Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE,
Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER,
Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA,*
Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY,
Monsieur Etienne PENISSAT

SECRETAIRE :

OBJET : Services Civiques 2020: Approbation d'une convention avec l'ONG ACT FOR CHILDREN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la mise en place de service civique à l'international.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre les partenaires , l'ONG **Act for children**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis ;

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre les partenaires, l'ONG **Act for children**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis pour la mise en place de service civique à l'international.

Article 2 : La dépense s'élevant à 3 100 euros (Trois mille six cent euros) résultant de la présente

délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306129-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick
BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid
ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur
Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA,
Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE,
Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER,
Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA,*
Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY,
Monsieur Etienne PENISSAT

SECRETAIRE :

OBJET : Services Civiques 2020: Approbation d'une convention avec l'ONG CAVOEQUIVA

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la mise en place de service civique à l'international.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre les Partenaires l'ONG **Cavoequiva**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis ;

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre les Partenaires **P'ONG Cavoequiva**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis pour la mise en place de service civique à l'international.

Article 2 : La dépense s'élevant à 3 100 euros (Trois mille six cent euros) résultant de la présente

délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306130-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick
BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid
ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur
Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA,
Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE,
Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER,
Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA,*
Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY,
Monsieur Etienne PENISSAT

SECRETAIRE :

OBJET : Services Civiques 2020: Approbation d'une convention avec l'ONG Alinagnon

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la mise en place de service civique à l'international.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre France volontaires, le partenaire

L'ONG **Alinagnon** et la Commune de Saint-Denis ;

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre les Partenaires : **P'ONG Alinagnon**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis pour la mise en place de service civique à l'international.

Article 2 : La dépense s'élevant à 3 000 euros (Trois mille euros) résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306131-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick
BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid
ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur
Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA,
Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE,
Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER,
Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA,*
Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY,
Monsieur Etienne PENISSAT

SECRETAIRE :

OBJET : Services Civiques 2020: Approbation d'une convention avec l'ONG FAMILY CARE HOPE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la mise en place de service civique à l'international.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre les Partenaires **l'ONG Family Care Hope**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis ;

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre les Partenaires **P'ONG Family Care Hope**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis pour la mise en place de service civique à l'international.

Article 2 : La dépense s'élevant à 2 700 euros (Deux mille sept cent euros) résultant de la présente

délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306132-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick
BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid
ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur
Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA,
Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE,
Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER,
Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA,*
Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY,
Monsieur Etienne PENISSAT

SECRETAIRE :

OBJET : Services Civiques 2020: Approbation d'une convention avec l'ONG CASA GRANDE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la mise en place de service civique à l'international.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre France volontaires, le partenaire

L'ONG Casa Grande et la Commune de Saint-Denis ;

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre les Partenaires : **P'ONG Casa Grande**, France volontaire, et la Commune de Saint-Denis pour la mise en place de service civique à l'international.

Article 2 : La dépense s'élevant à 3 000 euros (Trois mille euros) résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306133-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

SECRETAIRE :

OBJET : Développement des consultations de spécialité CMS Cygne: approbation des conventions de mise à disposition des praticiens.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que face aux besoins importants de médecins spécialistes, la Ville propose depuis longtemps une activité de spécialité au sein du CMS Cygne,

Considérant que grâce aux étroites relations tissées avec le CHSD, signataire de notre contrat local de santé et avec lequel nous avons établi une convention d'objectifs, il est possible aujourd'hui de renforcer notre offre de spécialistes au sein du CMS Cygne,

Considérant que ces consultations constituent un levier positif pour toutes les parties,

D E L I B E R E:

Article 1 : Approuve les conventions de mise à disposition partielle des agents du Centre Hospitalier de Saint-Denis à la ville de Saint-Denis - CMS Cygne – ci-après annexées et autorise le maire à les signer.

Article 2 : Approuve la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la ville de Saint-Denis auprès du Centre hospitalier de Saint-Denis et autorise le maire à la signer.

Article 3 : les dépenses et recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306064-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) relative à mise en oeuvre du programme d'actions de santé publique par la direction santé pour l'année 2019 et de son avenant n°1

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 – 29,

Considérant que la Ville de Saint-Denis s'engage depuis longtemps sur les questions de promotion de la santé au travers notamment d'une offre de soins et de prévention de grande ampleur

Considérant que la promotion de la santé a inspiré le développement en 2001 au sein de la direction municipale d'une Unité Ville et Santé qui porte en grande partie les thématiques du Contrat Local de Santé (CLS) et s'inscrit dans la démarche d'atelier santé ville (devenu municipal en janvier 2014)

Considérant que l'Agence Régionale de Santé Ile de France conduit sa politique de prévention conformément au Projet Régional de Santé 2018/2022

Considérant que la Ville sollicite chaque année plusieurs subventions auprès de divers financeurs afin de développer des activités ou des dispositifs de prévention et de promotion de la santé via le Contrat Local de Santé

DÉLIBÈRE:

Article 1er : Approuve la convention ainsi que l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Agence Régionale de Santé et la Ville de Saint-Denis et autorise Monsieur le Maire à les signer

Article 2: la recette résultant de la présente délibération, sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306072-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER*

SECRETAIRE :

OBJET : Avenant 2019 à la convention triennale d'objectifs et de moyens pour les années 2017-2018-2019 avec le conseil départemental de la Seine Saint-Denis pour améliorer la santé bucco-dentaire à Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 – 29,

Considérant que la ville de Saint-Denis s'implique depuis 30 ans dans la prévention bucco-dentaire. Les actions en particulier en direction des enfants constituent un axe d'intervention important dans sa politique de santé, inscrites en tant que telles au sein du Contrat Local de Santé,

Considérant que le programme bucco-dentaire de la ville s'inscrit dans le cadre conventionnel d'un partenariat technique, matériel et financier avec le Département,

Considérant que la convention portant sur les années 2017/2018/2019, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 précise le cadre de la coopération entre la Ville et le Département pour la mise en œuvre des actions du programme départemental de prévention bucco-dentaire,

Considérant que le Département coordonne le programme de prévention bucco-dentaire et reçoit à ce titre des financements de l'ARS et de la CPAM

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée ci-après annexé,

DÉLIBÈRE:

Article Un: Approuve l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens pour les années 2017-2018-2019 en date du 15 décembre 2017, relatif à la participation financière du Département de Seine Saint-Denis au fonctionnement 2019 du programme bucco-dentaire et autorise le maire à le signer.

Article 2: La recette résultant de la présente délibération, soit la somme de 4 775 euros (quatre mille sept cent soixante-quinze euros) pour l'année 2019 sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306076-CC-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent
HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine
ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame
Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Madame Silvia
CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé
BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed
HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand*
GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur
Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY

SECRETAIRE :

OBJET : Conclusion d'une convention avec l'association ASALEE pour le développement du suivi infirmier des pathologies chroniques

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association ASALEE (Action de Santé Libérale en Equipe) a été créée en 2004 pour améliorer la prise en charge des malades chroniques par l'organisation de la coordination entre médecins généralistes et infirmiers

Considérant que l'objectif du dispositif ASALEE est d'améliorer la qualité des soins par la délégation aux infirmiers,

Considérant que cette pratique dans le cadre de la démarche ASALEE présente plusieurs avantages pour la bonne prise en charge des Dionysiens atteints de maladies chroniques

Considérant que ce dispositif pour être déployé sur les 4 centres de santé de la commune de Saint-Denis, nécessite la conclusion d'une convention triennale à conclure avec l'association ASALEE.

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la convention ci-après annexée à conclure entre la commune et l'association ASALEE, relative à l'amélioration de la qualité du service rendu aux patients atteints de pathologies chroniques par le développement de collaborations entre des infirmières dits "délégués à la santé publique" et des médecins généralistes de ville.

Article 2 : Autorise le Maire à signer ladite convention.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306088-CC-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Conclusion d'une convention de partenariat avec les acteurs en santé mentale du territoire

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que s'appuyant sur une politique de développement de la démocratie sanitaire en santé mentale la Ville de Saint-Denis, les secteurs de psychiatrie et de pédopsychiatrie, l'UNAFAM ont mis en place depuis 2013 un Contrat Local en Santé Mentale,

Considérant que le Contrat Local en Santé Mentale (CLSM) a permis en quelques années le développement d'une dynamique partenariale très importante, incluant des acteurs des champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, des usagers et des représentants de familles.

Considérant que les tutelles financières de plusieurs associations demandent que soient formalisés par des conventions leurs liens avec les territoires d'intervention, en particulier avec les collectivités territoriales via le CLSM

DELIBERE:

Article Unique : Approuve, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local en Santé Mentale, les conventions à conclure entre la Ville de Saint-Denis et les associations:

- Vivre Autrement
- A Plaine Vie

Et autorise le Maire à signer lesdites conventions.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306082-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation de 12 conventions d'objectifs et de financement de prestation de service unique (PSU) 2019-2021 et 2 bonus, pour le fonctionnement des Maisons du Petit Enfant municipales

LE CONSEIL,

VU l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la contractualisation par la Caisse d'Allocations Familiales de ses relations avec ses partenaires par la signature de conventions d'objectifs et de financement pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la PSU,

VU les conventions d'objectifs et de financement signées avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la PSU pour la période allant de 2010 à 2015 en faveur des Maisons du Petit Enfant municipales,

VU l'aide financière proposée à la Ville de Saint-Denis pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, dans le cadre de la prestation PSU versée pour le fonctionnement de chaque Maison du Petit Enfant municipale, soit 12 conventions,

VU la Prestation de Service Unique (PSU) et les deux bonus « mixité sociale et « inclusion handicap » mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour accompagner le développement des services multi-accueils en direction des enfants âgés de moins de 4 ans,

CONSIDERANT les termes des douze conventions d'objectifs et de financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour concrétiser le partenariat en direction des Maisons du Petit Enfant Pierre de Lune (n° 16.057), La Ribambelle (n° 16.058), La Marelle (n° 16.059), Petit Prince (n° 16.060), Pain d'épices (n° 16.061), Coin du Feu (n° 16.062), Les Poulbots (n° 16.063), Les Sonatines (n° 16.064), Le Chat Perché (n° 16.065) Pom'cannelle (n° 16.066), Plumes et Poésie (n° 16.067) et A Petits Pas (n° 16.068),

DELIBERE :

Article 1^{er} : Adopte les termes des douze conventions n° 16-057,16-058,16-059, 16-060, 16-061, 16-062, 16-063, 16-064, 16-065, 16-066, 16-067, 16-068, d'objectifs et de financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour les douze Maisons du Petit Enfant municipales, pour le versement de la PSU et des 2 bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les 12 conventions pour chaque Maison du Petit Enfant municipale.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305991-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Aide à l'investissement de la CAF 93 sur les fonds nationaux et locaux : approbation de deux conventions proposées pour les travaux de rénovation de la MPE La Ribambelle à conclure avec la CAF de Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

VU l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'accompagnement mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour soutenir financièrement les territoires prioritaires de Seine-Saint-Denis sur les fonds nationaux dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèches (PPICC), et sur les fonds locaux dans le cadre des aides financières à l'investissement,

VU le plan de développement des services d'accueil aux familles décidé par la Commission d'Action sociale de la CAF de la Seine-Saint-Denis, permettant aux territoires la réservation de fonds d'aides à l'investissement pour la construction ou la rénovation des équipements et la création de places d'accueil collectif,

VU la volonté de la Ville de Saint-Denis, de rénover ses équipements et de développer sur son territoire des places d'accueil collectif,

VU la réservation de fonds faite par la CAF de Seine-Saint-Denis en date du 22 juin 2018 dans le cadre du PPICC et des aides financières à l'investissement, au bénéfice de la Ville, pour rénover et augmenter le nombre de places d'accueil sur le territoire de Saint-Denis,

VU les travaux de rénovation de la Maison du Petit Enfant La Ribambelle, qui ont permis d'augmenter son offre d'accueil de 6 places supplémentaires en direction des familles dionysiennes,

VU la décision de la Commission d'Action sociale de la CAF de Seine-Saint-Denis d'attribuer à la Ville de Saint-Denis une subvention sur les fonds nationaux dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèche (PPICC) et des fonds locaux dans le cadre des aides financières à l'investissement à hauteur de 507.750 euros,

CONSIDERANT que pour bénéficier de cette aide financière à l'investissement, il est nécessaire de conclure les deux conventions d'objectifs et de financement n° 18-117 et n° 18-118 proposées par la CAF, une sur les fonds nationaux dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèche (PPICC) et l'autre sur les fonds locaux dans le cadre des aides financières à l'investissement,

DELIBERE:

Article 1^{er} : Adopte les termes des deux conventions d'objectifs et de financement proposées par la CAF de Seine-Saint-Denis, pour permettre le versement de l'aide financière de 507.750 €, au titre des fonds nationaux dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèche (PPICC) et sur les fonds locaux dans le cadre des aides financières à l'investissement, pour les travaux de rénovation de la Maison du Petit Enfant La Ribambelle et l'extension de son offre d'accueil de 6 places, en direction des enfants dionysiens âgés de 0 à 4 ans.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

Article 3: les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305992-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) L'Astrolabe au titre de l'année 201

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

VU la demande de soutien formulée par le **Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) L'astrolabe** qui propose des activités culturelles permettant aux personnes Traumatisées ou Cérébro-lésées de sortir de l'isolement ;

Considérant que la Ville s'engage pour l'intégration des personnes en situation de handicap en subventionnant les associations locales agissant en faveur de ces personnes ;

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association GEM L'Astrolabe au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306454-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Baly BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LA VOIX DES RROMS au titre de son projet 'Yag Bari - projet d'éducation populaire ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association LA VOIX DES RROMS, inscrit dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville de Plaine Commune,

Considérant que le projet «Yag Bari – projet d'éducation populaire » de l'association LA VOIX DES RROMS correspond aux objectifs que la ville s'est fixé,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000€** (deux mille euros) à l'association LA VOIX DES RROMS au titre de son projet « Yag Bari – projet d'éducation populaire » pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306455-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Permapolis au titre de son projet ' La friche partagée ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Permapolis « La friche partagée »,

Considérant que le projet est implanté dans la ville de Saint-Denis, qu'il joue un rôle majeur dans le développement du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **1000 €** (mille euros) à l'association Permapolis dans le cadre du projet « La friche partagée » pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306452-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS CONFLUENCE au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association SAINT-DENIS CONFLUENCE, dont l'objet consiste en l'« Amélioration du cadre de vie au sein du quartier Confluence à Saint-Denis et de la qualité de vie des habitants du quartier, organisation de manifestations créant du lien social et des échanges entre habitants, représentation des habitants du quartier

Confluence et défense des intérêts, prise en compte des aspects idéologiques et développement durable pour l'aménagement du quartier Confluence »,

Considérant que cet acteur associatif contribue de façon significative à l'animation de la vie du quartier Confluence par la mise en place d'actions impliquant les habitant.e.s dans la vie sociale de leur quartier,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association SAINT-DENIS CONFLUENCE au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306456-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ' Mieux se déplacer à bicyclette ' pour son projet de vélo école à destination des adultes au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association Mieux se déplacer à bicyclette,

Vu le projet de l'association consistant à accompagner des adultes dans l'apprentissage de la pratique du vélo,

Considérant que les activités de l'association et de son antenne locale « Vélo à Saint-Denis » participent au développement des mobilités douces, à la promotion de la pratique du vélo et à la sensibilisation des habitants aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 000 € (Mille euros) à l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette au titre pour son projet de vélo école à destination des adultes au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306449-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ' Comité des Jardins pour la Plaine ' au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association Comité des Jardins pour la Plaine,

Considérant que les activités de l'association participent à la préservation du patrimoine culturel et végétal de la ville,

Considérant que ses activités contribuent à créer du lien social et à sensibiliser les habitants aux enjeux d'agriculture urbaine,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (Cinq Cents euros) à l'association Comité des Jardins pour la Plaine au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306448-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association de Développement et d'Animation du Quartier Stade de France

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu l'objectif de l'Association du Développement et d'Animation du Quartier Stade de France de redynamiser et de renforcer l'attractivité des commerçants par des opérations commerciales et des actions de communication récurrentes du quartier,

Considérant sa politique de reconquête commerciale, sa volonté de fédérer les entités économiques du quartier et son besoin renforcer l'attractivité de la zone,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association de Développement et d'Animation du Quartier Stade de France – ADAQ au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306446-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune de Saint-Denis, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'association ARTEFACT93 et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par ARTEFACT 93 au titre de sa participation à l'organisation des Foires de Saint-Denis dans le cadre des animations de fin d'année 2019,

Considérant que les Foires de Saint-Denis organisées par Plaine Commune depuis 2008 constituent un point fort des animations de fin d'année opérées sur la commune de Saint-Denis,

Considérant que cette opération, qui concourt à l'animation de la ville pour les fêtes de fin d'année, relève d'un partenariat entre Plaine Commune, la ville de Saint-Denis et Artefact 93, et qu'il y a lieu de conclure une convention de tripartite entre les parties-prenantes des Foires de Saint-Denis pour l'année 2019,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre la commune de Saint-Denis, l'établissement public territorial de Plaine Commune et l'association Artefact 93.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'association Artefact 93 au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306447-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Optima au titre de son projet 'médiation à l'école' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association OPTIMA, inscrit dans le cadre du programme porté par le réseau France Médiation, visant à mettre en place le dispositif « Médiation à l'école » se traduisant par l'intervention à temps plein d'un médiateur implanté sur un territoire défini,

Considérant que l'association OPTIMA bénéficie de la convention Adulte-Relais lui permettant d'être la structure porteuse du poste d'Adulte Relais,

Considérant que les faits de violences aux abords de l'établissement du collège Henri Barbusse doivent faire l'objet d'une attention particulière et pérenne caractérisée entre-autre par la présence d'un médiateur dédié et la mise en place d'une coordination pour la gestion de ces violences et un soutien en direction des élèves et du personnel éducatif,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 6 000€ (six mille euros) à l'association OPTIMA au titre de son projet « Médiation à l'école », en vue de participer au financement d'un poste d'adulte-relais pour le collège Henri Barbusse, pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306425-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'un avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Partenaires Pour la Ville 93 (PPV 93) au titre de son projet ' médiation à l'école ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association PPV 93, inscrit dans le cadre du programme porté par le réseau France Médiation, visant à mettre en place le dispositif « Médiation à l'école » se traduisant par l'intervention à temps plein d'un médiateur implanté sur un territoire défini,

Considérant que l'association PPV 93 bénéficie de la convention Adulte-Relais lui permettant d'être la structure porteuse du poste d'Adulte Relais,

Considérant que les faits de violences aux abords de l'établissement du lycée Paul Eluard doivent faire l'objet d'une attention particulière et pérenne caractérisée entre-autre par la présence d'un médiateur dédié et la mise en place d'une coordination pour la gestion de ces violences et un soutien en direction des élèves et du personnel éducatif,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **6 000€** (six mille euros) à PPV 93 au titre de son projet « Médiation à l'école », en vue de participer au financement d'un poste d'adulte-relais pour le lycée Paul Eluard, pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306427-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Cité des mémoires étudiantes au titre de son projet d'exposition ' Les années 68 par elles-mêmes à Saint-Denis ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet d'exposition les « les années 68 par elles-mêmes » de l'association Cité des mémoires étudiantes,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1800 € (mille huit cents euros) à l'association Cité des mémoires étudiantes au titre de son projet d'exposition « les années 68 par elles-mêmes » pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306426-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention entre l'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) et la commune de Saint-Denis et attribution d'une subvention à ladite association pour le projet ' Collectes et valorisations des patrimoines à Al Khader en Palestine ', pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations,

Considérant l'accord de coopération existant entre la Ville d'Al Khader en Palestine et la Ville de Saint-Denis,

Considérant la volonté mutuelle d'Al Khader et de Saint-Denis de développer un projet de coopération décentralisée autour de la valorisation des patrimoines, et du développement du tourisme local,

Considérant les fonds octroyés sur trois années par le Ministère des Affaires Etrangères français et le Ministère du Gouvernement Local palestinien sur ce projet,

Considérant l'expertise et les activités menées autour du développement du sentier d'Abraham en Palestine par l'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée la convention triennale entre la commune de Saint-Denis et l'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) autour du projet de collectes et valorisations des patrimoines à Al Khader en Palestine, et Monsieur Laurent Russier, maire, autorisé à la signer.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) au titre de l'année 2019 pour le développement du projet « Collectes et valorisations des patrimoines à Al Khader en Palestine ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306458-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Baly BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Illumines, Grandis, Œuvres au titre du projet ' Agir sur les secteurs de l'éducation et de la santé dans la région de Kayes au Mali ', pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant les accords de coopération existants entre trois villages du cercle de Kayes au Mali et la Ville de Saint-Denis,

Considérant le projet de l'association Illumines, Grandis, Œuvres, « Agir sur les secteurs de l'éducation et de la santé dans la région de Kayes au Mali »,

Considérant les activités menées localement par l'association Illumines, Grandis, Œuvres,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations de solidarité internationale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Illumines, Grandis, Œuvres au titre de l'année 2019 pour le développement du projet « Agir sur les secteurs de l'éducation et de la santé dans la région de Kayes au Mali ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306460-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association les 3 saisons de la Plaine au titre du projet " la Russie à la Plaine ", pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le projet « la Russie à la Plaine » mené par l'association les 3 saisons de la Plaine,

Considérant l'appui aux associations culturelles ayant une dimension internationale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association les 3 saisons de la Plaine pour le développement du projet « la Russie à la Plaine », au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306462-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ' Agence de promotion des cultures et du voyage - APCV ' au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV),

Considérant que les activités de l'association contribuent à créer du lien social,

Considérant la participation de l'association APCV à l'évènement inter associatif *Meeting de solidarité avec les algériennes en lutte pour la démocratie et leurs droits*, organisé le 21 septembre à Saint-Denis,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 200 € (deux cents euros) à l'association Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV) au titre au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306453-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Franco Malienne d'Aourou (AFMA) au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l' Association Franco malienne d'Aourou (AFMA),

Considérant les activités de l'association visant à organiser et développer sous toutes les formes des manifestations culturelles, éducatives, artistiques et sportives, de promouvoir et de rapprocher les cultures Franco Malienne, à participer aux animations des villes dans un esprit d'amitié et d'intégration,

Considérant la programmation de diverses actions menées sur la question des femmes dans le sport, et plus généralement sur l'égalité femmes – hommes au cœur d'un projet associatif multi générationnel,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de **300 €** (trois cents euros) à l'Association Franco Malienne d'Aourou (AFMA), au titre au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306450-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Echo des sans mot au titre de ses projets ' les jeunes s'engagent pour leur quartier ' et ' lis-moi ton histoire et je te la raconte ' pour l'année 2019 dans le cadre du Label ConVersatoire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Vu le projet « Lis-moi ton histoire et je te la raconte » de l'association Echo des sans mot présenté dans le cadre du label conVersatoire,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysien.ne.s pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s,

Vu par ailleurs le projet « les jeunes s'engagent pour leur quartier » présenté par l'association implantée à la cité Duclos, qui y connaît très bien les jeunes, que par ce projet elle les mobilise (nettoyage de la cité) et les valorise (tenue d'un barbecue, tournoi de foot intergénérationnel, scène ouverte),

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 600** euros (deux mille six cents euros) à l'association l'Echo des sans mot au titre des deux projets présentés pour l'année 2019, répartie comme suit :

- Projet « Lis-moi ton histoire et je te la raconte » dans le cadre du ConVersatoire : 2 000 € ;
- Projet « les jeunes s'engagent sur le quartier » : 600 €.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 45

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306451-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Baly BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association des Marocains de France au titre de son projet ' Festival des arts croisés ', pour l'année 2019 dans le cadre du Label ConVersatoire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysien-ne-s pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 000€ (deux mille euros) à l'association des marocains de France au titre de l'année 2019 pour le développement du projet « *Festival des arts croisés* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 45

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306459-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Maison amazighe berbère au titre du projet ' journée de la langue berbère ', pour l'année 2019 dans le cadre du Label ConVersatoire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysien-ne-s pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 000€ (deux mille euros) à l'association Maison amazighe berbère au titre de l'année 2019 pour le développement du projet « *journée de la langue berbère* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 45

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306461-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations locales au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités des associations,

Considérant que les associations détaillés dans l'état ci-après jouent un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourent au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement de subventions aux associations, tel que figurant sur l'état ci-annexé au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

ANNEXE 1 : Versement d'une subvention de fonctionnement à des associations locales

Nom de l'association	Activité de l'association	Montant attribué
Femme Debout	Cours de couture, d'alphabétisation, accompagnement aux démarches administratives	300€ (Trois cents euros)
Gidimaxa Jikké	Accès aux droits, alphabétisation, soutien scolaire (volet local) et aide au développement au Mali (volet international)	2 400€ (Deux mille quatre cents euros)
Les amis du Couvent des Ursulines	Protection et mise en valeur du couvent des Ursulines	500€ (Cinq cents euros)
Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques 93	Accompagnement et formation des dirigeants associatifs, ressources	3 500€ (Trois mille cinq cents euros)
TOTAL		6 700€ (Six mille sept cents euros)

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306466-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Santé Mentale et Culture (ASMC) au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Santé Mentale et Culture (ASMC) en direction des jeunes en difficulté du territoire

Considérant que la question des jeunes en grande difficulté est centrale sur notre territoire, en particulier de jeunes avec des problématiques de santé mentale, de ruptures de soins ou de nécessité d'orientation dans des parcours de soins et de santé,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'**association Santé Mentale et Culture (ASMC)** au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306457-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association PROSES au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Proses en direction des usagers de drogue, et notamment des plus vulnérables et les plus en difficulté avec la mise en œuvre d'un lieu d'accueil bas seuil,

Considérant que les personnes usagères de drogue, notamment les personnes sous crack, nécessitent des prises en charge coordonnées des acteurs de la réduction des risques avec les acteurs sanitaires et sociaux et que Proses est un partenaire important dans le dispositif de prise en charge et de prévention,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) à l'**association Proses** au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306432-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Vie Libre au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Vie Libre et ses actions visant à soutenir les malades alcooliques,

Considérant que ces actions s'articulent avec celles du Csapa Le Chat et s'intègrent dans le 3^{ème} Contrat Local de Santé,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 600 € (six cents euros) à l'Association Vie Libre au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306428-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association AIDES au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Aides en matière de prévention du VIH/Sida notamment en direction des populations précaires et vulnérables en centre-ville et dans les foyers de travailleurs,

Considérant que ce soutien s'inscrit dans la stratégie de promotion des actions de lutte contre le VIH inscrite dans le 3^{ème} contrat local de santé de la Ville et en cohérence avec le plan « Seine-Saint- Denis sans sida » du Conseil Départemental),

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association Aides au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306429-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS) au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association AFVS (Association des Familles Victimes de Saturnisme) et ses actions visant à informer les publics sur le saturnisme et à soutenir les personnes atteintes et leur entourage,

Considérant que nombre de logements du territoire de Saint Denis sont potentiellement concernés par la problématique du plomb et que les actions de l'association visent à informer les publics concernés et à soutenir des familles touchées, en articulation avec les services municipaux en charge du dépistage du saturnisme

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS) au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306430-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'un avenant à la convention 2019 entre la commune et l'association Maison de la santé et attribution d'une subvention à ladite association au titre de son projet ' Alimentation saine aux Dionysiens ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Alimentation saine aux Dionysiens » qui propose différents axes de travail dont la création de labels promouvant des plats équilibrés dans la restauration rapide, des interventions auprès des enfants et des ateliers en direction des habitants avec Zone-Sensible,

Considérant que l'Association Maison de la Santé est un partenaire important dont les actions sont inscrites dans le 3^{ème} Contrat Local de Santé, et qu'elle va travailler de manière étroite sur ce projet avec la Direction de la santé (les chargées de projet alimentation/activité physique et la coordinatrice du Conseil Local en Santé Environnementale),

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé approuvée par délibération n°B-2.34 du Conseil municipal en date du 21 février 2019

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il y a lieu de conclure un avenant n° 1 à la convention de partenariat en vigueur sus-citée entre la commune de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé,

Vu l'avenant n°1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention en vigueur entre la Ville de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé pour 2019, avenant ci-annexé.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 9 900 € (neuf mille neuf cents euros) à l'Association Maison de la Santé, en soutien à son projet « Alimentation saine aux Dionysiens », au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306431-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la convention triennale de partenariat 2017, 2018 et 2019, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** approuvée par délibération n°A-3.3 du Conseil municipal en date du 30 mars 2017,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE,**

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **7 500 €** (Sept mille cinq cents euros) à l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306444-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention annuelle entre la commune de Saint-Denis et l'association SUIVEZ LA FLECHE et attribution subvention de fonctionnement à ladite association au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **SUIVEZ LA FLECHE** approuvée par délibération n° B-11.32 du Conseil municipal en date du 29 novembre 2018 arrive à expiration,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **SUIVEZ LA FLECHE**,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'**association SUIVEZ LA FLECHE**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu l'avenant la convention de partenariat ci annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **SUIVEZ LA FLECHE**, convention ci-annexée.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de **50 000 €** (Cinquante mille euros) à l'association **SUIVEZ LA FLECHE** au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306445-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association AFRICOLOR au titre de son projet ' Les 30 ans du Festival ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **AFRICOLOR** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet autour des « 30 ans du festival » en 2019,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000 €** (Deux mille euros) à l'association **AFRICOLOR** pour soutenir son projet autour des 30 ans de son festival, au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306433-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association COMPOS SUI au titre de son projet ' Festival des arts vivants du 6B ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **COMPOS SUI** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet de festival des arts vivants au 6B pour l'année 2019,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **350 €** (Trois cent cinquante euros) à l'association **COMPOS SUI** pour soutenir son projet de Festival des arts vivants du 6B au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306434-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association INDIGENES FILMS pour la 15ème édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat 2019, 2020 et 2021, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **INDIGENES FILMS** approuvée par délibération n°B-11.39 du Conseil municipal en date du 29 novembre 2018,

Vu le projet artistique et culturel porté par l'association **INDIGÈNES FILMS**, en partenariat avec le cinéma *L'Ecran* et la Ville de Saint-Denis,

Vu la préparation par l'association **INDIGÈNES FILMS** de la 15^{ème} édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient qui se tiendra en 2020, et la volonté de la Ville de Saint-Denis de soutenir ce projet et de faire découvrir la richesse de la filmographie du Maghreb et du Moyen Orient au public,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association **INDIGENES FILMS**, d'un montant de **14 500 €** (Quatorze mille cinq cents euros) au titre de l'année 2019, en vue de soutenir la 15^{ème} édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient qui se tiendra en 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306437-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Baly BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association DESTINATION 2055 au titre de son projet ' Happy Sundays ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **DESTINATION 2055** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet « Happy Sundays » visant à proposer des activités artistiques variées au sein de l'espace jeunesse du quartier Pleyel,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000 €** (Deux mille euros) à l'association **DESTINATION 2055** pour soutenir son projet « Happy Sundays » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306435-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à la FONDATION AUDIOVISUELLE POUR LES ARTS ET LE DESIGN au titre de son projet ' Anne Slacik ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de la **FONDATION AUDIOVISUELLE POUR LES ARTS ET LE DESIGN** en matière d'action culturelle, et notamment celui de réaliser et produire un film sur l'œuvre d'Anne Slacik, artiste dionysienne,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 500 €** (Mille cinq cent euros) à la **FONDATION AUDIOVISUELLE POUR LES ARTS ET LE DESIGN** pour soutenir son projet « Anne Slacik » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306436-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LES AFFRANCHIS au titre de son projet ' Land and Freedom ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **LES AFFRANCHIS** en matière d'action culturelle, et notamment son projet « Land and Freedom » à développer au théâtre du Hogar de Los Espanoles dans le quartier Cristino Garcia,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **10 000 €** (Dix mille euros) à l'association **LES AFFRANCHIS** pour soutenir son projet « Land and Freedom » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306440-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS au titre de son projet ' Parcours ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet « Parcours – ciné-chorégraphies des souvenirs dansés », visant à installer une résidence chorégraphique dans le quartier Pierre Sémard,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **6 000 €** (Six mille euros) à l'association **RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS** pour soutenir son projet « Parcours » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306443-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LE MUR 93 (MODULABLE URBAIN REACTIF 93) au titre de ses projets ' L'Espace mur rue Pierre Dupont ' et ' Fenêtre sur rue ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **LE MUR 93 (MODULABLE URBAIN REACTIF 93)** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement ses projets « L'espace mur rue Pierre Dupont » et « Fenêtre sur rue »,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 12 000 € (douze mille euros) à l'association **LE MUR 93 (MODULABLE URBAIN REACTIF 93)** au titre de ses projets pour l'année 2019, répartie comme suit :

10 000 € (Dix mille euros) pour soutenir son projet « L'Espace mur rue Pierre Dupont »,

2 000 € (Deux mille euros) pour soutenir son projet « Fenêtre sur rue »,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306439-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Baly BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association MEMOIRES CROISEES au titre de son projet 'Place aux Femmes 'pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **MEMOIRES CROISEES** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement le projet « place aux femmes », projet photographique sur la place des femmes dans l'espace public,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **3 000 €** (Trois mille euros) à l'association **MEMOIRES CROISEES** pour soutenir son projet « *Place aux Femmes* », au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306442-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Le 6B au titre de son projet ' Salon de dessin ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **Le 6B** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet « Salon de dessin »,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **3 000 €** (Trois mille euros) à l'association **Le 6B** pour soutenir son projet « *Salon de dessin* », au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 7 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA)

Abstention : 2 (Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Etienne PENISSAT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306438-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association LES PLANCHES COURBES et versement d'une subvention à ladite association au titre de son projet ' Chapiteau Raj' Ganawak ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu le projet de l'association **LES PLANCHES COURBES**, et plus particulièrement son projet « Raj'Ganawak »,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **LES PLANCHES COURBES** approuvée par délibération n° B-11.37 du Conseil municipal en date du 29 novembre 2018, qui arrive à expiration,

Considérant la nécessité de renouveler cette convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **LES PLANCHES COURBES**,

Vu la convention de partenariat ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **LES PLANCHES COURBES**, convention ci-annexée.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de **3 500 €** (Trois mille cinq cents euros) à l'association **LES PLANCHES COURBES** pour son projet « Chapiteau Raj'Ganawak » au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306441-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n°2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire au Club Vélocipédique Dionysien pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Club Vélocipédique Dionysien,

Considérant que le Club Vélocipédique Dionysien, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par le club, notamment autour de la pratique du vélo.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-13.17 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de 4 000 € au Club Vélocipédique Dionysien,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 4.000 € (quatre mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Club Vélocipédique Dionysien pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306469-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier N°3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association La Dionysienne pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association La Dionysienne

Considérant que l'association La Dionysienne, comptant près de 170 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du hand-ball et du trampoline.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.17 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 54.000 € à l'association La Dionysienne au titre de l'année 2019,

Vu la délibération n° B-13.21 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention complémentaire de 8 500 € au titre des pratiques haut niveau de la section trampoline,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 6.000 € (six mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association La Dionysienne pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306465-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad,

Considérant que l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad, comptant près de 146 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football féminin,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.23 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 30.000 € à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad au titre de l'année 2019,

Vu la délibération n° B-13.23 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 7.000 € à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad au titre de l'année 2019,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 22.700 € (vingt-deux mille sept cents euros) pour aider à la réalisation du projet du maintien en division 2 de l'équipe féminine de football de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306471-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Union Sports

Considérant que l'association Saint-Denis Union Sports, comptant près de 4.690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique multi disciplines sportives.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.26 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 739.000 € à l'association Saint-Denis Union Sports au titre de l'année 2019,

Vu la délibération n° B-13.26 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 120.000 € à l'association Saint-Denis Union Sports au titre de l'année 2019,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire globale de 75.000 € (soixante-quinze mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2019, répartie comme suit :

- 65.000 € (soixante-cinq mille euros) pour contribuer au fonctionnement de la section Rugby,
- 10.000 € (dix mille euros) pour contribuer au financement du projet de voyage de découverte et de perfectionnement dans le cadre des JOP 2020 de Tokyo de la section Judo.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306475-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Cosmos Saint-Denis Football Club pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Cosmos Saint-Denis Football Club

Considérant que l'association Cosmos Saint-Denis Football Club, comptant près de 450 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.13 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 23.000 € à l'association Cosmos Saint Denis au titre de l'année 2019,

Vu la délibération n° B-13.18 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 5.500 € à l'association Cosmos Saint Denis au titre de l'année 2019,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 1.500 € (mille cinq cents euros) pour aider à l'organisation de son tournoi annuel par l'association Cosmos Saint Denis pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306467-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Office des Sports pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Office des Sports

Considérant que l'association Office des Sports, présente un intérêt local important, par son rôle dans l'organisation de la pratique sportive en milieu associatif,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.22 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de 10 500 € à l'Office des Sports,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 18.000 € (dix-huit mille euros) pour aider l'association Office des Sports à la réalisation de ses projets pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306472-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Dessine-moi Pleyel au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association Dessine-moi Pleyel présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcé sur la Ville depuis sa création en 2018 et singulièrement en matière d'offre sportive sur le quartier Pleyel,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 6 000 € (six mille euros) à l'Association Dessine-moi Pleyel au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306468-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association ARTS 93 COMMUNIQUE - Compagnie ELOLONGUE au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association ARTS 93 COMMUNIQUE - Compagnie ELOLONGUE présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur les cultures urbaines et la danse hip hop, la promotion de la citoyenneté et la création de passerelles interquartiers, interrégionales et interculturelles entre jeunes et adolescents,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment au sein du Complexe sportif du Franc Moisin dont la fermeture temporaire a pénalisé les activités de l'association,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à l'Association ARTS 93 COMMUNIQUE - Compagnie ELOLONGUE au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306470-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association RACKHAM au titre de son projet ' 9 cube ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'Association RACKHAM présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la ville de Saint-Denis,

Considérant l'organisation par l'association du projet « 9 cube », événement associatif culturel et sportif visant la promotion des cultures et des artistes du territoire ainsi que des sportifs autour de la question de l'égalité des droits et des chances,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'Association RACKHAM pour soutenir son projet « 9 cube » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306474-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Saint-Denis Ville au Cœur au titre de son projet ' Les fiertés en banlieue ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Saint-Denis Ville au Cœur « Les fiertés en banlieue »

Considérant que le projet est implanté dans la ville de Saint-Denis, qu'il joue un rôle majeur dans le développement du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 400 €** (deux mille quatre cents euros) à l'association Saint-Denis Ville au Cœur dans le cadre du projet « Les fiertés en banlieue » pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306473-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Retrait de subvention à l'Association des Familles de Gabou en France sur l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la délibération N° B-13.2, en date du 27 juin 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé, au titre de l'année 2019, le versement de subventions aux associations, tel que figurant sur l'état annexé à la dite délibération, établissant une liste de bénéficiaires de subventions versées ainsi que l'objet et le montant de la subvention,

Considérant, parmi la liste de bénéficiaires de subventions susvisée, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300€ (trois cents euros) au profit de l'Association des Familles de Gabou en France au titre de l'année 2019 ;

Considérant que l'Association des Familles de Gabou en France renonce à percevoir la subvention dont elle avait fait la demande, en raison de difficultés à compléter les pièces administratives demandées ;

Vu le courrier de renoncement envoyé par l'Association des Familles de Gabou en France ;

D E L I B E R E

Article 1 : décide de ne pas verser de subvention à l'Association Famille du Gabou au titre de l'année 2019.

Article 2 : Est approuvée, en conséquence, la modification de l'annexe 1 à la délibération N° B-13.2 du 27 juin 2019 susvisée par le retrait de la subvention de fonctionnement d'un montant de 300€ (trois cents euros) au profit de l'Association des Familles de Gabou en France.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306463-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Retrait d'une subvention à l'Association culturelle Méлина Berbère sur l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la délibération N° A-1.1, en date du 21 février 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé, au titre de l'année 2019, le versement de subventions aux associations, tel que figurant sur l'état IV B1.7 annexé au budget primitif 2019 établissant une liste de bénéficiaires de subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif, ainsi que l'objet et le montant de la subvention,

Considérant, parmi cette liste de bénéficiaires de subventions, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300€ (trois cents euros) au profit de l'Association culturelle Mélina Berbère au titre de l'année 2019 ;

Considérant que l'Association culturelle Mélina Berbère renonce à percevoir la subvention dont elle avait fait la demande, en raison de difficultés compléter les pièces administratives demandées ;

Vu le courrier de renoncement envoyé par l'Association culturelle Mélina Berbère;

D E L I B E R E

Article 1 : Décide de ne pas verser la subvention à l'association culturelle Mélina Berbère au titre de l'année 2019.

Article 2 : Est approuvée, en conséquence, la modification de l'état IV B1.7 du budget primitif 2019 approuvé par de la délibération N° A-1.1 du 21 février 2019 susvisée par le retrait de la subvention de fonctionnement d'un montant de 300€ (trois cents euros) au profit de l'association culturelle Mélina Berbère.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306464-DE-1-1

Date AR : 03/12/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la programmation de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place, dans le cadre des contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, de Fonds d'Initiatives Associatives.

Vu, la délibération du 21 mai 2015 validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Vu, le projet de programmation ci-annexé établi au titre de la seconde session de l'année 2019 du FIA, conformément à la charte de fonctionnement et en partenariat avec l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

DELIBERE :

Article unique : Approuve la programmation de la seconde session 2019 du Fonds d'Initiatives Associatives et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305989-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association CULTURE DE BANLIEUE dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 1500 € (Mille cinq cents euros) à l'association CULTURE DE BANLIEUE pour le projet « Web side séries ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305977-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association CŒUR ET LA MAIN TENDUE dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € (Deux mille cinq cents euros) à l'association CŒUR ET LA MAIN TENDUE pour le projet « Animation de cours diététique-santé avec un intervenant extérieur».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305976-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association GIRLS FULL BODY dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € (Deux mille euros) à l'association GIRLS FULL BODY pour le projet « Girls full body ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305979-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LES ARGENTIQUES dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € (Deux mille cinq cents euros) à l'association LES ARGENTIQUES pour le projet « Cris de femmes ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305981-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association PRATTIQUE dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 1 000 € (Mille euros) à l'association PRATTIQUE pour le projet « Educ'sport ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305982-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS CONFLUENCE dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € (Deux mille cinq cents euros) à l'association SAINT-DENIS CONFLUENCE pour le projet « Sensibilisation à la propreté et au tri sous forme de peinture pédagogique ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305983-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SYNERGIE ACTIVE DYNAMIQUE (S.A.D) dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 2 350 € (Deux mille trois cent cinquante euros) à l'association SYNERGIE ACTIVE DYNAMIQUE (S.A.D) pour le projet « Week-end de folie en famille ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305984-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association DESSINE-MOI PLEYEL dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 1 000€ (Mille euros) à l'association DESSINE-MOI PLEYEL pour le projet « Pleyel académie ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305978-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LA PETITE LIBERTE dans le cadre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la seconde session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention de 3 000€ (Trois mille euros) à l'association LA PETITE LIBERTE pour le projet « Animations d'hiver ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305980-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Kader CHIBANE, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention de parrainage à conclure entre la Ville de Saint-Denis et la société d'économie mixte (SEM) Plaine Commune Développement pour un soutien à l'organisation de la 4^{ème} édition de l'évènement ' Mon quartier c'est la Plaine '

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant l'organisation, le 23 novembre 2019, de la 4^{ème} édition de l'initiative « Mon quartier c'est la Plaine » par la Ville de Saint-Denis dont l'objectif est d'informer les habitants sur les projets urbains du quartier,

Considérant l'intérêt de rechercher des parrainages pour soutenir cet événement,

Considérant le soutien financier que la SEM Plaine Commune Développement a proposé à la Ville, en prenant en charge le coût de la location de l'académie Fratellini, dont le montant s'élève à 6 907,20 € TTC,

Considérant la nécessité de conclure à cet effet une convention de parrainage entre la Ville de Saint-Denis et la SEM Plaine Commune Développement,

Vu le projet de convention de parrainage ci-annexé,

Vu le budget communal,

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Approuve la convention de parrainage à conclure entre la Ville de Saint-Denis et la SEM Plaine Commune Développement prévoyant un soutien financier de la SEM à hauteur de à 6 907,20 € TTC pour sa participation à l'organisation de la 4^{ème} édition de « Mon quartier c'est la Plaine », et autorise Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis à la signer.

Article 2: la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305969-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Ahmed HOMM*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune en vue de l'évolution de l'activité du centre ressource lecture Aladin et l'intégration d'un programme de lecture publique dans les activités de la Maison de quartier Romain Rolland

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la note d'orientation de la politique de Lecture Publique de Plaine Commune du 3/12/2014 qui prévoit une évolution des modalités de déploiement de la Lecture Publique dans les quartiers en partenariat avec les Villes ;

Considérant le travail conjoint engagé depuis plusieurs années entre la maison de quartier Romain Rolland et le centre ressource lecture Aladin, équipement relais du réseau de Lecture Publique de Plaine Commune, sur le quartier Romain Rolland ;

Considérant la volonté de la commune de Saint-Denis de maintenir une activité liée à la lecture publique sur le quartier Romain Rolland ;

Considérant que le projet social de la Maison de quartier Romain Rolland 2018-2021 agréé par la Caisse d'Allocations Familiales permet de développer des activités de lecture publique dans la programmation des activités de la Maison de quartier ;

Considérant la volonté de la commune de Saint-Denis et de l'établissement public territorial Plaine Commune de s'appuyer sur l'expertise des agents du réseau de lecture publique de Plaine Commune pour développer ces activités au sein de la Maison de quartier Romain Rolland ;

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et Plaine Commune définissant les actions communes en faveur du développement de la lecture au sein de la Maison de quartier Romain-Rolland ;

Vu le projet de convention ci-annexée ;

DELIBERE:

Article unique : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre la Commune de Saint-Denis et l'Etablissement public territorial Plaine Commune pour la programmation d'actions en faveur du développement de la lecture au sein de la Maison de quartier Romain-Rolland.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306134-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame
Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame
Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur
Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame
Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO,
Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur
Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA,
Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur
Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur
Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur
Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier*
PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,
Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES
donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur
Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil*
HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Raphaële SERREAU, Madame Viviane
ROMANA

SECRETAIRE :

OBJET : ZAC DES Tartres : Sollicitation du label EcoQuartier et validation de la charte EcoQuartier

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 5219-5 II,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article 311-7,

VU la délibération n° CC- 11/156 du Conseil Communautaire du 28 juin 2011 approuvant le dossier de création de la ZAC des Tartres Sud à Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Saint-Denis,

VU la délibération n° CC-12/18 du Conseil Communautaire du 14 février 2012 attribuant la concession d'aménagement de la ZAC des Tartres Sud à la SEM Plaine Commune Développement,

VU la délibération n°CC-12/276 du 18 décembre 2012 du Conseil Communautaire approuvant la cession de la concession d'aménagement de la ZAC des Tartres Sud à la SPL Plaine Commune Développement,

VU la délibération n°CC-17/719 en date du 19 décembre 2017, approuvant le principe de réalisation des équipements publics compris dans le programme de la présente ZAC,

VU la délibération n°CC-17/717 du 19 décembre 2017 approuvant la charte d'aménagement soutenable du projet de la ZAC des Tartres,

VU la délibération n° B-8 du Conseil municipal du 30 novembre 2017 approuvant la Charte d'Aménagement Soutenable de la ZAC des Tartres,

VU la délibération n°CT19/1234 du 25 juin 2019 présentant le projet d'espaces publics et validant le Dossier de Prise en Considération (DPC),

CONSIDERANT le programme d'aménagement et la programmation des espaces publics du projet de la ZAC des Tartres ;

CONSIDERANT l'avancement opérationnel de l'opération d'aménagement, confiée à la SPL Plaine Commune Développement ;

CONSIDERANT la charte d'aménagement soutenable et l'ambition environnementale et écologique mise en œuvre à l'échelle du projet de la ZAC des Tartres ;

CONSIDERANT le plan de gestion innovant et rationnel en cours d'élaboration à l'échelle du projet de la ZAC des Tartres ;

Vu la charte EcoQuartier ci-annexée,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve la sollicitation de la labellisation EcoQuartier pour la ZAC des Tartres.

ARTICLE 2: Approuve la Charte Ecoquartier ci-après annexée et autorise le maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306070-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Saint-Denis et la Maison du Commerce et de l'Artisanat (MCA) de Saint-Denis - Versement d'une subvention de fonctionnement à la MCA

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par la Maison du Commerce et de l'Artisanat de Saint-Denis,

Considérant que la Maison du Commerce et de l'Artisanat fédère les acteurs du commerce de Saint-Denis,

Considérant que la Maison du Commerce et de l'Artisanat intervient pour coordonner et renforcer les animations commerciales par l'élaboration d'un calendrier annuel d'animations s'articulant et s'intégrant à la saisonnalité des manifestations publiques portées par la ville,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre la commune de Saint-Denis, et l'association de la Maison du Commerce et de l'artisanat.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) à la Maison du Commerce et de l'Artisanat de Saint-Denis au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à la majorité :

Pour : 24

Contre : 24 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM)

Abstention : 2 (Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Kamal EL MAHOUTI)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305975-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Demande financement européen FEDER-FSE pour la période de 2014-2020 pour le projet de la MOUS VOLTAIRE intitulé : un projet intégré pour des familles sortant du bidonville vers le droit commun

LE CONSEIL,

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le marché subséquent en date du 9 avril 2019 à l'accord-cadre entre la Ville et l'association ALTERALIA pour la mise en œuvre d'une MOUS à destination des ménages engagés dans une convention avec la Ville sur le terrain Voltaire, 55 route de la Courneuve à Saint-Denis ;

Considérant la nécessité de mobiliser les cofinancements permettant la mise en œuvre de cette MOUS Voltaire ;

Considérant l'opportunité de mobiliser des financements européens dans le cadre de l'appel à projet intégré FEDER FSE « Actions à destination des communautés marginalisées » pour la période 2014-2020 ;

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la demande de financement européen du programme FEDER-FSE pour montant total de 221 254,42 € (60 627, 21 € en 2018 et 160 627,21 € en 2019).

Article 2 : Les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306052-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de logements sociaux 2-4 rue jean moulin

LE CONSEIL,

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de logements sociaux
2-4 rue jean moulin

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par Résidences Sociales de France dans le cadre de l'opération de construction d'une pension de famille de 31 logements PLAI logements située 2-4 avenue Jean Moulin à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 6 logements financés en type PLAI,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 25/09/2018 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305750-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération d'acquisition de 147 logements étudiants PLS et PLUS situés chemin Moulin Basset, avenue Docteur Lamaze à Saint-Denis par Espacil Habitat

LE CONSEIL,

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération d'acquisition de 147 logements étudiants PLS et PLUS situés chemin Moulin Basset, avenue Docteur Lamaze à Saint-Denis par Espacil Habitat

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par Espacil Habitat dans le cadre de l'opération de construction de 147 logements rue du Docteur Lamaze-chemin du Moulin Basset à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 44 logements financés PLUS, et 103 logements financés en PLS,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 25/09/2018 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305751-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction de 43 logements sociaux familiaux située 1 rue Jules Védrières et 58/62 avenue Lénine à Saint-Denis par Paris Habitat

LE CONSEIL,

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction de 43 logements sociaux familiaux située 1 rue Jules Védrières et 58/62 avenue Lénine à Saint-Denis par Paris Habitat

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a prorogé sa garantie aux emprunts contractés par Paris Habitat pour l'opération de construction de 43 logements sociaux familiaux située 1 rue Jules Védrières et 58/62 avenue Lénine à Saint-Denis par Paris Habitat,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 8 logements financés en PLUS,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 25/09/2018 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305752-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération d'acquisition de 50 logements 27 rue des Ursulines par I3F

LE CONSEIL,

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération d'acquisition de 50 logements 27 rue des Ursulines par I3F

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par I3F dans le cadre de l'opération d'acquisition de 50 logements sociaux 27 rue des Ursulines à Saint Denis

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 10 logements financés en PLS,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 26/06/2018 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305753-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de la convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction de 39 logements sociaux de Plaine Commune habitat 21 rue Paul Eluard et 30 rue Dézobry à Saint-Denis

LE CONSEIL,

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction de 39 logements sociaux de Plaine Commune habitat 21 rue Paul Eluard et 30 rue Dézobry à Saint-Denis

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par Plaine Commune Habitat dans le cadre de l'opération de construction de 39 logements sociaux de Plaine Commune habitat 21 rue Paul Eluard et 30 rue Dézobry à Saint-Denis

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 5 logements financés en PLUS et 2 logements financés en PLAI,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 09/04/2019 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305754-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE*

SECRETAIRE :

OBJET : Notification d'une subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL 2019)- dédoublement des classes CP/CE1- Groupes scolaires Pasteur et Marville-

- autorisation donnée au Maire à signer tous les documents afférents.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du code Général des Collectivités Territoriales,,

Considérant que la Commune a sollicité l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2019,

Considérant que l'Etat par un courrier en date du 3 juillet 2019, a répondu favorablement à la sollicitation de la Ville par l'octroi d'une subvention d'un montant total de 144.000 euros. (cent quarante- quatre mille euros)

Considérant qu'il y a lieu de signer tous les documents afférents à ladite subvention,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve le versement par l'Etat - – préfecture de Seine-Saint-Denis - d'une subvention de 144 000 euros, (cent quarante- quatre mille euros) pour les travaux de dédoublement des classes de CP/CE1 des Groupes Scolaires Pasteur et Saint-Exupéry, et autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Denis, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ARTICLE 2 : la recette résultant de cette délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305995-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'un avenant N° 5 à la Convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès - Robert Doisneau

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 juin 2015 approuvant la convention de fonctionnement conclue entre la Commune d'Aubervilliers et la Commune de Saint-Denis définissant les modalités de fonctionnement scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau ;

Considérant que le groupe scolaire intercommunal ne permet pas d'accueillir l'ensemble des enfants albervillariens du secteur.

Considérant que la ville d'Aubervilliers a sollicité la ville de Saint-Denis pour répondre à la croissance de la démographie scolaire du secteur que la ville d'Aubervilliers n'est pas en capacité d'accueillir dans ses propres locaux. Dans la poursuite de la logique d'entraide et de solidarité intercommunale qui a gouverné à la création du groupe scolaire intercommunal, la ville de Saint-Denis a répondu favorablement en 2015 à la sollicitation de la ville d'Aubervilliers pour leur permettre de scolariser les élèves de leur secteur.

Considérant que la ville d'Aubervilliers a ouvert à la rentrée 2015, une école élémentaire provisoire Malala Yousafzai de 5 classes rue Henri Murger.

Considérant que la ville de Saint-Denis disposant pour l'année scolaire 2015/2016, d'une classe maternelle disponible, les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont convenu, par avenant n° 1, que cette classe maternelle sera mise à disposition des enfants du secteur d'Aubervilliers, afin de rapprocher les fratries de l'école Malala Yousafzai.

Considérant que pour la rentrée 2016, compte tenu de l'augmentation persistante des effectifs de maternelle d'Aubervilliers, la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis ont convenu, par avenant n° 2 de modifier la répartition de la structure pédagogique albervillarienne, de la manière suivante :

- 14 classes pour Aubervilliers (7 classes maternelles et 7 classes élémentaires)
- 14 classes pour Saint-Denis (6 classes maternelles et 8 classes élémentaires)

Considérant que pour la rentrée 2017 et 2018, la ville d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont convenu par avenant n° 3 et n° 4 le maintien de cette répartition entre les classes maternelles et élémentaires pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019.

Considérant que pour la rentrée 2019, la ville d'Aubervilliers demande le maintien de cette répartition entre les classes maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2019-2020.

Considérant la disponibilité pour la Commune de Saint-Denis d'une classe maternelle au sein du groupe scolaire intercommunal Casares-Doisneau pour l'année scolaire 2019-2020.

DELIBERE:

Article 1: Est approuvée et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer l'avenant n°5 définissant la répartition structurelle du nombre de classes pour Aubervilliers au sein du GSI pour l'année scolaire 2018/2019.

Article 2 : Les dépenses et recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305303-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE*

SECRETAIRE :

OBJET : Appel d'offres ouvert - Prestations d'entretien normal des canalisations, dégorgements, curage et pompages divers dans les bâtiments communaux, le CCAS et le centre de vacances de Mériel (95)

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2, L2125-1-1°, L2113-6, et L2113-7 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R2124-1, R2124-2-1°, R2161-1 à R2161-5, R2162-1, R2162-2, R2162-4 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant l'intérêt de réaliser un groupement de commandes permanent entre la ville de Saint-Denis et son CCAS pour l'acquisition de vêtements de travail ;

Vu le projet de convention et la désignation de la ville de Saint-Denis en tant que coordonnateur du groupement

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour les prestations d'entretien normal des canalisations, de dégorgements, de curage et de pompages divers dans les bâtiments communaux, le CCAS et le centre de vacances de Mériel (95) ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes dont la ville de Saint-Denis est coordonnateur, pour les prestations d'entretien normal des canalisations, de dégorgements, de curage et de pompages divers dans les bâtiments communaux, le CCAS et le centre de vacances de Mériel (95) ;

Article 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre mono-attributaire à prix mixtes comprenant une partie forfaitaire et une partie à prix unitaires ;

Article 4 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 5 : L'accord-cadre est conclu avec un minimum correspondant à la partie forfaitaire et est sans maximum. Il est estimé à 280 000 euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre ;

Article 6 : La durée de l'accord cadre court à compter du 01 avril 2020 ou de la notification si postérieure puis est renouvelable 3 fois pour une période 1 an soit 4 ans maximum.

Article 7: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

Article 8 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

Article 9 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306032-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Appel d'offres ouvert - Capture et ramassage d'animaux errants, et mise en fourrière

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1 et L2124-2, L2125-1-1° ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R2124-1, R2124-2-1°, R2161-1 à R2161-5, R2162-1, R2162-2, R2162-4 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la capture et ramassage d'animaux errants, et/ou dangereux, et/ou blessés, et/ou morts sur le domaine public et l'accueil en fourrière d'animaux errants et/ou dangereux et/ou blessés

DELIBERE:

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion de deux lots avec :

- Le lot 1 : accord-cadre à bons de commandes à prix unitaires pour les interventions de capture et ramassage des animaux errants et/ou morts et/ou blessés sur le domaine public et pour la capture de pigeon – avec un montant annuel maximal de 25 000 € TTC,
- Le lot 2 : marché à prix forfaitaires pour l'accueil en fourrière des animaux errants, et/ou dangereux et/ou blessés – avec un montant annuel estimé à 41 666 € HT soit 50 000 € TTC.

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : Cet accord-cadre sera conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de fin de chacun des lots ou de leur date de notification si postérieure. Il sera reconductible au maximum 3 fois par période de 1 an pour une durée maximale de 4 ans.

Article 4 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés ou accords-cadres à venir ;

Article 5 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés ou accords-cadres consécutifs ;

Article 6 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306046-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Appel d'offres ouvert - Location maintenance des matériels haut volume de reprographie- Lancement de la procédure et avenant n° 2 -prolongation de la location et maintenance d'une presse numérique couleur

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1 et L2124-2, L2125-1-1° ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R2124-1, R2124-2-1°, R2161-1 à R2161-5, R2162-1, R2162-2, R2162-4 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la location – maintenance des matériels d'impression haut volume de l'atelier d'impression numériques (reprographie) ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour la location – maintenance des matériels d'impression haut volume de l'atelier d'impression numériques (reprographie)

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre court de sa notification pour une durée de 5 ans à compter de la mise à disposition du matériel ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande estimé à 450 000 €TTC, sans maximum, à prix mixte, avec une part forfaitaire pour la location sur 5 ans et une part à bons de commande pour la maintenance en fonction du volume estimé ;

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord-cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : Est autorisée la passation d'un avenant de prolongation avec l'entreprise KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS et de son co-traitant BNP PARIBAS LEASE GROUP titulaires actuels du marché de la location et maintenance d'une presse numérique couleur ;

Article 8 : La durée de l'avenant court à compter du 24 février 2020 au 1^{er} septembre 2020 ;

Article 9 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant

Article 10 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306029-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Procédure adaptée n° 4 - Avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation du groupe scolaire Rû de Montfort - Ravalement : moins value de 1476 € HT pour le non traitement des allèges de l'école élémentaire Descartess

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-2 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux de rénovation du groupe scolaire Rû de Montfort – Ravalement pour le non traitement des allèges de l'école élémentaire Descartes, pour un montant en moins-value de 1 476 €HT ;

Vu le projet d'avenant ci-après annexé,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve l'avenant relatif au marché de travaux de rénovation du groupe scolaire Rû de Montfort – Ravalement pour le non traitement des allèges de l'école élémentaire Descartes, pour un montant en moins-value de 1 476 €HT ;

Article 2: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306022-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Procédure adaptée n° 4 - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis
-autorisation de signature par la SPL Plaine Commune Développement de l'avenant APD du marché de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 30-I-6, 88, 89 et 90 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 approuvant un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis ;

Vu le marché négocié conclu suite au Concours de maîtrise d'œuvre avec le groupement ayant pour mandataire l'agence d'architecture BAETZ et CHARDIN par la SPL Plaine Commune Développement au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Denis ;

Considérant qu'au stade de la fin de l'avant-projet définitif, le groupement de maîtrise d'œuvre a affiné ses études et a par conséquent modifié le coût prévisionnel des travaux qui devient définitif entraînant une modification de sa rémunération,

Vu le projet de l'avenant n° 1 :

- Fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à 2 181 938,87 euros HT (valeur novembre 2018) soit une augmentation à valeur constante (novembre 2018) de 211 939 €HT (10,76%),
- Diminuant de 805,50 € HT le montant forfaitaire global du marché de maîtrise d'œuvre qui passe de 239 946 €HT à 239 140,50 € HT (inclus 23 640 € HT de prime de concours), soit une diminution de 0,34 %.

DELIBERE

Article 1^{er} : L'avenant n° 1 au marché passé avec le groupement ayant pour mandataire l'agence d'architecture BAETZ et CHARDIN est approuvé,

Article 2 : la SPL Plaine Commune Développement est autorisée à signer cet avenant au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Denis,

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306059-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Procédure adaptée n° 4 - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis.

-Lancement des marchés de travaux de construction du Pôle de petite enfance et de santé

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment son article L2123-1 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 1°, R2123-4, R2123-5 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 approuvant un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée 4 conformément au règlement intérieur de la commande publique pour les travaux de réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure adaptée 4 pour la conclusion d'un marché, à prix forfaitaire pour la réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement ;

Article 4 : Il s'agit d'un marché estimé à 2 244 115,00 €HT soit 2 692 938,00 €TTC (valeur mars 2019) divisé en 6 lots :

- LOT 01 – Installations de chantier-Terrassements-Dépollutions-Fondations profondes-Gros Œuvre-Étanchéité-Menuiseries extérieures- espaces verts
- LOT 02 – Bardage métallique/Serrurerie
- LOT 03 – Platerie-Menuiseries intérieures-Mobiliers fixes- Sols souples-Carrelage/Faïence- Peinture
- LOT 04 – Chauffage-Ventilation-Plomberie
- LOT 05 – Électricité courant forts/ faibles
- LOT 06 – Equipement de cuisine de préparation

Article 5 : La SPL Plaine Commune Développement est autorisée à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Denis ;

Article 6 : Autorise la poursuite des travaux jusqu'à un plafond de 105 % du montant initial du marché pour un marché à prix forfaitaires conformément aux articles 15.3 et 15.4.3 du CCAG travaux sans toutefois dépasser les crédits impartis à l'opération,

Article 7 : En cas de procédure infructueuse, la SPL Plaine Commune Développement est autorisée à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

Article 8 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306060-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Abmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Marché négocié - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école maternelle au groupe scolaire Diez-Saint-Léger-Madigou

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 8 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu les articles 30-I-6°, 88, 89, 90, 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la délibération n°B-10.1 du Conseil Municipal du 24 novembre 2016, exécutoire le 30 novembre 2016, autorisant le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire Diez-Madigou-Saint-Leger et autorisant le Maire ou son représentant à signer le marché négocié à venir avec le lauréat du concours ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction dudit groupe scolaire, conclu avec le groupement dont le mandataire est le cabinet d'architectes Hesters et Barlatier pour un montant d'honoraires de 1 497 219,10 € HT (toutes tranches confondues) ;

Vu l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Considérant que suite à l'avenant n°1 pour rendre l'estimation prévisionnelle des travaux définitive et portant le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 1 384 806,01 € HT, il est aujourd'hui nécessaire de conclure un avenant n°2 pour tenir compte de la rémunération supplémentaire qui doit être accordée à l'équipe de maîtrise d'œuvre du fait des travaux modificatifs effectués afin de satisfaire aux besoins de la Ville et de répondre à des aléas techniques survenus au cours de l'exécution des travaux ;

Vu le projet d'avenant ;

DELIBERE:

Article 1: Approuve l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement dont le mandataire est le cabinet d'architectes Hesters et Barlatier portant le montant total des honoraires du marché de 1 384 806,01 € HT - suite à l'avenant n°1- à 1 402 266,15 € HT, soit une augmentation de 17 460,14 € HT est approuvé ;

Article 2 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant ;

Article 3 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306058-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Abmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Engagement d'un collaborateur pour le groupe politique ' Europe écologie les verts',
approbation du contrat d'engagement

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3-3, alinéa 1 et 110-1,

Vu le décret 88-145 du 15 Février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuel de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 17 avril 2014 portant sur la constitution de groupes politiques à la Ville de Saint-Denis et déterminant l'enveloppe budgétaire alloué,

Considérant que la qualité de collaborateur de groupe d'élus est incompatible avec l'affectation sur un emploi permanent et son inscription dans le tableau des postes,

DÉLIBÈRE :

Article 1er :

Le recrutement d'un collaborateur du groupe politique « Europe écologie les verts», se fera sous forme contractuelle pour un poste à temps complet,

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice majoré 473 de la Fonction Publique Territoriale en référence au 5^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché dans les conditions et limites prévues par la délibération du 27 Mai 2004.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306047-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Abmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de l'acte d'engagement d'un journaliste reporter d'image à la direction de la communication au cabinet du Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste d'attaché à la direction de la communication au cabinet du Maire par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement du journaliste reporter d'image se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice majoré 473 afférent à l'échelon 05 du grade d'attaché.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306048-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Abmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une Modification du contrat d'engagement d'un coordinateur de Vie sociale à la direction de la Vie des quartiers.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste de coordinateur de Vie sociale à la direction de la Vie des quartiers par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le renouvellement d'un coordinateur de Vie sociale à la direction de la Vie des quartiers se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché territorial.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 490 afférent à l'échelon 3 du grade d'attaché territorial à compter du 22 novembre 2019.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, l'avenant d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306049-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Abmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une revalorisation d'un agent contractuel de catégorie A.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'Edicateur de Jeunes Enfants,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste d'éducateur de jeunes enfants à la direction Petite enfance par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le renouvellement d'un Educateur de Jeunes Enfants à la direction de la Petite Enfance se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'Edicateur de Jeunes Enfants.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 438 afférent à l'échelon 3^{ème} du grade d'Edicateur de Jeunes Enfants à compter du 22 novembre 2019.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, l'avenant de revalorisation de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306050-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Abmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation de l'acte d'engagement d'un Adjoint au responsable de circonscription de PMI à la direction de la direction de la Santé.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade de Puéricultrice de classe normale,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste d'un Adjoint au responsable de circonscription de PMI à la direction de la Santé par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement d'un Adjoint au responsable de circonscription de PMI se fera sous forme contractuelle en référence au grade de Puéricultrice de classe normale.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice majoré 555 afférent à l'échelon 08 du grade de Puéricultrice de classe normale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1306051-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Chérifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Abmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE :

OBJET : Création, transformation et suppression de postes

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis des Comités Techniques Paritaires du 14 novembre 2019 ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions des postes suivants :

Centre technique municipal :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Rédacteur	B	+1	

Direction de la relation aux usagers :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Adjoint administratif	C		-1
Administrative	Rédacteur	B	1	

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305994-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) L'Astrolabe au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association OPTIMA, inscrit dans le cadre du programme porté par le réseau France Médiation, visant à mettre en place le dispositif « Médiation à l'école » se traduisant par l'intervention à temps plein d'un médiateur implanté sur un territoire défini,

Considérant que l'association OPTIMA bénéficie de la convention Adulte-Relais lui permettant d'être la structure porteuse du poste d'Adulte Relais,

Considérant que les faits de violences aux abords de l'établissement du collège Henri Barbusse doivent faire l'objet d'une attention particulière et pérenne caractérisée entre-autre par la présence d'un médiateur dédié et la mise en place d'une coordination pour la gestion de ces violences et un soutien en direction des élèves et du personnel éducatif,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 6 000€ (six mille euros) à l'association OPTIMA au titre de son projet « Médiation à l'école », en vue de participer au financement d'un poste d'adulte-relais pour le collège Henri Barbusse, pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305858-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LA VOIX DES RROMS au titre de son projet 'Yag Bari - projet d'éducation populaire ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet d'exposition les « les années 68 par elles-mêmes » de l'association Cité des mémoires étudiantes,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1800 € (mille huit cents euros) à l'association Cité des mémoires étudiantes au titre de son projet d'exposition « les années 68 par elles-mêmes » pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305859-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Permapolis au titre de son projet ' La friche partagée ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association PPV 93, inscrit dans le cadre du programme porté par le réseau France Médiation, visant à mettre en place le dispositif « Médiation à l'école » se traduisant par l'intervention à temps plein d'un médiateur implanté sur un territoire défini,

Considérant que l'association PPV 93 bénéficie de la convention Adulte-Relais lui permettant d'être la structure porteuse du poste d'Adulte Relais,

Considérant que les faits de violences aux abords de l'établissement du lycée Paul Eluard doivent faire l'objet d'une attention particulière et pérenne caractérisée entre-autre par la présence d'un médiateur dédié et la mise en place d'une coordination pour la gestion de ces violences et un soutien en direction des élèves et du personnel éducatif,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **6 000€** (six mille euros) à PPV 93 au titre de son projet « Médiation à l'école », en vue de participer au financement d'un poste d'adulte-relais pour le lycée Paul Eluard, pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305860-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS CONFLUENCE au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Vie Libre et ses actions visant à soutenir les malades alcooliques,

Considérant que ces actions s'articulent avec celles du Csapa Le Chat et s'intègrent dans le 3^{ème} Contrat Local de Santé,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 600 € (six cents euros) à l'Association Vie Libre au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305863-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ' Mieux se déplacer à bicyclette ' pour son projet de vélo école à destination des adultes au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Aides en matière de prévention du VIH/Sida notamment en direction des populations précaires et vulnérables en centre-ville et dans les foyers de travailleurs,

Considérant que ce soutien s'inscrit dans la stratégie de promotion des actions de lutte contre le VIH inscrite dans le 3^{ème} contrat local de santé de la Ville et en cohérence avec le plan « Seine-Saint- Denis sans sida » du Conseil Départemental),

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association Aides au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305864-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ' Comité des Jardins pour la Plaine ' au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association AFVS (Association des Familles Victimes de Saturnisme) et ses actions visant à informer les publics sur le saturnisme et à soutenir les personnes atteintes et leur entourage,

Considérant que nombre de logements du territoire de Saint Denis sont potentiellement concernés par la problématique du plomb et que les actions de l'association visent à informer les publics concernés et à soutenir des familles touchées, en articulation avec les services municipaux en charge du dépistage du saturnisme

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS) au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305865-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention ? l'Association de Développement et d'Animation du Quartier Stade de France

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Alimentation saine aux Dionysiens » qui propose différents axes de travail dont la création de labels promouvant des plats équilibrés dans la restauration rapide, des interventions auprès des enfants et des ateliers en direction des habitants avec Zone-Sensible,

Considérant que l'Association Maison de la Santé est un partenaire important dont les actions sont inscrites dans le 3^{ème} Contrat Local de Santé, et qu'elle va travailler de manière étroite sur ce projet avec la Direction de la santé (les chargées de projet alimentation/activité physique et la coordinatrice du Conseil Local en Santé Environnementale),

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé approuvée par délibération n°B-2.34 du Conseil municipal en date du 21 février 2019

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il y a lieu de conclure un avenant n° 1 à la convention de partenariat en vigueur sus-citée entre la commune de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé,

Vu l'avenant n°1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention en vigueur entre la Ville de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé pour 2019, avenant ci-annexé.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 9 900 € (neuf mille neuf cents euros) à l'Association Maison de la Santé, en soutien à son projet « Alimentation saine aux Dionysiens », au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305866-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune de Saint-Denis, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'association ARTEFACT93 et attribution d'une subvention ? ladite association au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Proses en direction des usagers de drogue, et notamment des plus vulnérables et les plus en difficulté avec la mise en œuvre d'un lieu d'accueil bas seuil,

Considérant que les personnes usagères de drogue, notamment les personnes sous crack, nécessitent des prises en charge coordonnées des acteurs de la réduction des risques avec les acteurs sanitaires et sociaux et que Proses est un partenaire important dans le dispositif de prise en charge et de prévention,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) à l'**association Proses** au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305867-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Optima au titre de son projet 'médiation à l'école' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **AFRICOLOR** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet autour des « 30 ans du festival » en 2019,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000 €** (Deux mille euros) à l'association **AFRICOLOR** pour soutenir son projet autour des 30 ans de son festival, au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305869-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'un avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Partenaires Pour la Ville 93 (PPV 93) au titre de son projet ' médiation à l'école ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **COMPOS SUI** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet de festival des arts vivants au 6B pour l'année 2019,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **350 €** (Trois cent cinquante euros) à l'association **COMPOS SUI** pour soutenir son projet de Festival des arts vivants du 6B au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305870-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Cité des mémoires étudiantes au titre de son projet d'exposition ' Les années 68 par elles-mêmes à Saint-Denis ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **DESTINATION 2055** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet « Happy Sundays » visant à proposer des activités artistiques variées au sein de l'espace jeunesse du quartier Pleyel,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000 €** (Deux mille euros) à l'association **DESTINATION 2055** pour soutenir son projet « Happy Sundays » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305871-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention entre l'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) et la commune de Saint-Denis et attribution d'une subvention à ladite association pour le projet ' Collectes et valorisations des patrimoines à Al Khader en Palestine ', pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de la **FONDATION AUDIOVISUELLE POUR LES ARTS ET LE DESIGN** en matière d'action culturelle, et notamment celui de réaliser et produire un film sur l'œuvre d'Anne Slacik, artiste dionysienne,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 500 €** (Mille cinq cent euros) à la **FONDATION AUDIOVISUELLE POUR LES ARTS ET LE DESIGN** pour soutenir son projet « Anne Slacik » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305872-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Baly BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Illumines, Grandis, Œuvres au titre du projet ' Agir sur les secteurs de l'éducation et de la santé dans la région de Kayes au Mali ', pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat 2019, 2020 et 2021, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **INDIGENES FILMS** approuvée par délibération n°B-11.39 du Conseil municipal en date du 29 novembre 2018,

Vu le projet artistique et culturel porté par l'association **INDIGÈNES FILMS**, en partenariat avec le cinéma *L'Ecran* et la Ville de Saint-Denis,

Vu la préparation par l'association **INDIGÈNES FILMS** de la 15^{ème} édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient qui se tiendra en 2020, et la volonté de la Ville de Saint-Denis de soutenir ce projet et de faire découvrir la richesse de la filmographie du Maghreb et du Moyen Orient au public,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association **INDIGENES FILMS**, d'un montant de **14 500 €** (Quatorze mille cinq cents euros) au titre de l'année 2019, en vue de soutenir la 15^{ème} édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient qui se tiendra en 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305873-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention ? l'association les 3 saisons de la Plaine au titre du projet ' la Russie ? la Plaine ', pour l'ann?e 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **Le 6B** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet « Salon de dessin »,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **3 000 €** (Trois mille euros) à l'association **Le 6B** pour soutenir son projet « *Salon de dessin* », au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 7 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA)

Abstention : 2 (Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Etienne PENISSAT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305874-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ' Agence de promotion des cultures et du voyage - APCV ' au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Attribution d'une subvention à l'association LE MUR 93 (MODULABLE URBAIN REACTIF 93) au titre de ses projets « L'Espace mur rue Pierre Dupont » et « Fenêtre sur rue » pour l'année 2019

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **LE MUR 93 (MODULABLE URBAIN REACTIF 93)** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement ses projets « L'espace mur rue Pierre Dupont » et « Fenêtre sur rue »,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 12 000 € (douze mille euros) à l'association **LE MUR 93 (MODULABLE URBAIN REACTIF 93)** au titre de ses projets pour l'année 2019, répartie comme suit :

- **10 000 €** (Dix mille euros) pour soutenir son projet « L'Espace mur rue Pierre Dupont »,
- **2 000 €** (Deux mille euros) pour soutenir son projet « Fenêtre sur rue »,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305875-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Franco Malienne d'Aourou (AFMA) au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **LES AFFRANCHIS** en matière d'action culturelle, et notamment son projet « Land and Freedom » à développer au théâtre du Hogar de Los Espanoles dans le quartier Cristino Garcia,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **10 000 €** (Dix mille euros) à l'association **LES AFFRANCHIS** pour soutenir son projet « Land and Freedom » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305876-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Echo des sans mot au titre de ses projets ' les jeunes s'engagent pour leur quartier ' et ' lis-moi ton histoire et je te la raconte ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu le projet de l'association **LES PLANCHES COURBES**, et plus particulièrement son projet « Raj'Ganawak »,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **LES PLANCHES COURBES** approuvée par délibération n° B-11.37 du Conseil municipal en date du 29 novembre 2018, qui arrive à expiration,

Considérant la nécessité de renouveler cette convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **LES PLANCHES COURBES**,

Vu la convention de partenariat ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **LES PLANCHES COURBES**, convention ci-annexée.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de **3 500 €** (Trois mille cinq cents euros) à l'association **LES PLANCHES COURBES** pour son projet « Chapiteau Raj'Ganawak » au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305877-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association des Marocains de France au titre de son projet ' Festival des arts croisés ', pour l'année 2019 dans le cadre du Label ConVersatoire

LE CONSEIL,

Attribution d'une subvention à l'association MEMOIRES CROISEES au titre de son projet «Place aux Femmes »pour l'année 2019

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **MEMOIRES CROISEES** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement le projet « place aux femmes », projet photographique sur la place des femmes dans l'espace public,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **3 000 €** (Trois mille euros) à l'association **MEMOIRES CROISEES** pour soutenir son projet « *Place aux Femmes* », au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305878-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Maison amazighe berbère au titre du projet ' journée de la langue berbère ', pour l'année 2019 dans le cadre du Label ConVersatoire

LE CONSEIL,

Attribution d'une subvention à l'association RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS au titre de son projet « Parcours » pour l'année 2019

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS** en matière d'action culturelle, et plus particulièrement son projet « Parcours – ciné-chorégraphies des souvenirs dansés », visant à installer une résidence chorégraphique dans le quartier Pierre Sémard,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **6 000 €** (Six mille euros) à l'association **RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS** pour soutenir son projet « Parcours » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305879-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations locales au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la convention triennale de partenariat 2017, 2018 et 2019, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** approuvée par délibération n°A-3.3 du Conseil municipal en date du 30 mars 2017,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE,**

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **7 500 €** (Sept mille cinq cents euros) à l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305880-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Santé Mentale et Culture (ASMC) au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **SUIVEZ LA FLECHE** approuvée par délibération n° B-11.32 du Conseil municipal en date du 29 novembre 2018 arrive à expiration,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **SUIVEZ LA FLECHE**,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'**association SUIVEZ LA FLECHE**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu l'avenant la convention de partenariat ci annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **SUIVEZ LA FLECHE**, convention ci-annexée.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de **50 000 €** (Cinquante mille euros) à l'association **SUIVEZ LA FLECHE** au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305881-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association PROSES au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu l'objectif de l'Association du Développement et d'Animation du Quartier Stade de France de redynamiser et de renforcer l'attractivité des commerçants par des opérations commerciales et des actions de communication récurrentes du quartier,

Considérant sa politique de reconquête commerciale, sa volonté de fédérer les entités économiques du quartier et son besoin renforcer l'attractivité de la zone,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association de Développement et d'Animation du Quartier Stade de France – ADAQ au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305885-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Vie Libre au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par ARTEFACT 93 au titre de sa participation à l'organisation des Foires de Saint-Denis dans le cadre des animations de fin d'année 2019,

Considérant que les Foires de Saint-Denis organisées par Plaine Commune depuis 2008 constituent un point fort des animations de fin d'année opérées sur la commune de Saint-Denis,

Considérant que cette opération, qui concourt à l'animation de la ville pour les fêtes de fin d'année, relève d'un partenariat entre Plaine Commune, la ville de Saint-Denis et Artefact 93, et qu'il y a lieu de conclure une convention de tripartite entre les parties-prenantes des Foires de Saint-Denis pour l'année 2019,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre la commune de Saint-Denis, l'établissement public territorial de Plaine Commune et l'association Artefact 93.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'association Artefact 93 au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305888-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association AIDES au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association Comité des Jardins pour la Plaine,

Considérant que les activités de l'association participent à la préservation du patrimoine culturel et végétal de la ville,

Considérant que ses activités contribuent à créer du lien social et à sensibiliser les habitants aux enjeux d'agriculture urbaine,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (Cinq Cents euros) à l'association Comité des Jardins pour la Plaine au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305891-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS) au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association Mieux se déplacer à bicyclette,

Vu le projet de l'association consistant à accompagner des adultes dans l'apprentissage de la pratique du vélo,

Considérant que les activités de l'association et de son antenne locale « Vélo à Saint-Denis » participent au développement des mobilités douces, à la promotion de la pratique du vélo et à la sensibilisation des habitants aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 000 € (Mille euros) à l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette au titre pour son projet de vélo école à destination des adultes au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305892-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'un avenant à la convention 2019 entre la commune et l'association Maison de la santé et attribution d'une subvention à ladite association au titre de son projet ' Alimentation saine aux Dionysiens ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'Association Franco malienne d'Aourou (AFMA),

Considérant les activités de l'association visant à organiser et développer sous toutes les formes des manifestations culturelles, éducatives, artistiques et sportives, de promouvoir et de rapprocher les cultures Franco Malienne, à participer aux animations des villes dans un esprit d'amitié et d'intégration,

Considérant la programmation de diverses actions menées sur la question des femmes dans le sport, et plus généralement sur l'égalité femmes – hommes au cœur d'un projet associatif multi générationnel,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de **300 €** (trois cents euros) à l'Association Franco Malienne d'Aourou (AFMA), au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305900-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Vu le projet « Lis-moi ton histoire et je te la raconte » de l'association Echo des sans mot présenté dans le cadre du label conVersatoire,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysien.ne.s pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s,

Vu par ailleurs le projet « les jeunes s'engagent pour leur quartier » présenté par l'association implantée à la cité Duclos, qui y connaît très bien les jeunes, que par ce projet elle les mobilise (nettoyage de la cité) et les valorise (tenue d'un barbecue, tournoi de foot intergénérationnel, scène ouverte),

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 600** euros (deux mille six cents euros) à l'association l'Echo des sans mot au titre des deux projets présentés pour l'année 2019, répartie comme suit :

- Projet « Lis-moi ton histoire et je te la raconte » dans le cadre du ConVersatoire : 2 000 € ;
- Projet « les jeunes s'engagent sur le quartier » : 600 €.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305901-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention annuelle entre la commune de Saint-Denis et l'association SUIVEZ LA FLECHE et attribution subvention de fonctionnement à ladite association au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Permapolis « La friche partagée »,

Considérant que le projet est implanté dans la ville de Saint-Denis, qu'il joue un rôle majeur dans le développement du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **1000 €** (mille euros) à l'association Permapolis dans le cadre du projet « La friche partagée » pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305902-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association AFRICOLOR au titre de son projet ' Les 30 ans du Festival ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV),

Considérant que les activités de l'association contribuent à créer du lien social,

Considérant la participation de l'association APCV à l'évènement inter associatif *Meeting de solidarité avec les algériennes en lutte pour la démocratie et leurs droits*, organisé le 21 septembre à Saint-Denis,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 200 € (deux cents euros) à l'association Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV) au titre au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305903-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association COMPOS SUI au titre de son projet ' Festival des arts vivants du 6B ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

VU la demande de soutien formulée par le **Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) L'astrolabe** qui propose des activités culturelles permettant aux personnes Traumatismées ou Cérébro-lésées de sortir de l'isolement ;

Considérant que la Ville s'engage pour l'intégration des personnes en situation de handicap en subventionnant les associations locales agissant en faveur de ces personnes ;

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association GEM L'Astrolabe au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305904-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association INDIGENES FILMS pour la 15ème édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association LA VOIX DES RROMS, inscrit dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville de Plaine Commune,

Considérant que le projet «Yag Bari – projet d'éducation populaire » de l'association LA VOIX DES RROMS correspond aux objectifs que la ville s'est fixé,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000€** (deux mille euros) à l'association LA VOIX DES RROMS au titre de son projet « Yag Bari – projet d'éducation populaire » pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305905-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association DESTINATION 2055 au titre de son projet 'Happy Sundays' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association SAINT-DENIS CONFLUENCE, dont l'objet consiste en l'« Amélioration du cadre de vie au sein du quartier Confluence à Saint-Denis et de la qualité de vie des habitants du quartier, organisation de manifestations créant du lien social et des échanges entre habitants, représentation des habitants du quartier

Confluence et défense des intérêts, prise en compte des aspects idéologiques et développement durable pour l'aménagement du quartier Confluence »,

Considérant que cet acteur associatif contribue de façon significative à l'animation de la vie du quartier Confluence par la mise en place d'actions impliquant les habitant.e.s dans la vie sociale de leur quartier,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association SAINT-DENIS CONFLUENCE au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305906-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à la FONDATION AUDIOVISUELLE POUR LES ARTS ET LE DESIGN au titre de son projet ' Anne Slacik ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Santé Mentale et Culture (ASMC) en direction des jeunes en difficulté du territoire

Considérant que la question des jeunes en grande difficulté est centrale sur notre territoire, en particulier de jeunes avec des problématiques de santé mentale, de ruptures de soins ou de nécessité d'orientation dans des parcours de soins et de santé,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'**association Santé Mentale et Culture (ASMC)** au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305908-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LES AFFRANCHIS au titre de son projet ' Land and Freedom ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations,

Considérant l'accord de coopération existant entre la Ville d'Al Khader en Palestine et la Ville de Saint-Denis,

Considérant la volonté mutuelle d'Al Khader et de Saint-Denis de développer un projet de coopération décentralisée autour de la valorisation des patrimoines, et du développement du tourisme local,

Considérant les fonds octroyés sur trois années par le Ministère des Affaires Etrangères français et le Ministère du Gouvernement Local palestinien sur ce projet,

Considérant l'expertise et les activités menées autour du développement du sentier d'Abraham en Palestine par l'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée la convention triennale entre la commune de Saint-Denis et l'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) autour du projet de collectes et valorisations des patrimoines à Al Khader en Palestine, et Monsieur Laurent Russier, maire, autorisé à la signer.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) au titre de l'année 2019 pour le développement du projet « Collectes et valorisations des patrimoines à Al Khader en Palestine ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305912-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHLABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS au titre de son projet ' Parcours ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysien-ne-s pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 000€ (deux mille euros) à l'association des marocains de France au titre de l'année 2019 pour le développement du projet « *Festival des arts croisés* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305926-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Baly BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LE MUR 93 (MODULABLE URBAIN REACTIF 93) au titre de ses projets ' L'Espace mur rue Pierre Dupont ' et ' Fenêtre sur rue ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant les accords de coopération existants entre trois villages du cercle de Kayes au Mali et la Ville de Saint-Denis,

Considérant le projet de l'association Illumines, Grandis, Œuvres, « Agir sur les secteurs de l'éducation et de la santé dans la région de Kayes au Mali »,

Considérant les activités menées localement par l'association Illumines, Grandis, Œuvres,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations de solidarité internationale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Illumines, Grandis, Œuvres au titre de l'année 2019 pour le développement du projet « Agir sur les secteurs de l'éducation et de la santé dans la région de Kayes au Mali ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305927-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association MEMOIRES CROISEES au titre de son projet 'Place aux Femmes 'pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysien-ne-s pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 000€ (deux mille euros) à l'association Maison amazighe berbère au titre de l'année 2019 pour le développement du projet « *journée de la langue berbère* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305928-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Le 6B au titre de son projet ' Salon de dessin ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le projet « la Russie à la Plaine » mené par l'association les 3 saisons de la Plaine,

Considérant l'appui aux associations culturelles ayant une dimension internationale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association les 3 saisons de la Plaine pour le développement du projet « la Russie à la Plaine », au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 7 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA)

Abstention : 2 (Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Etienne PENISSAT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305929-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association LES PLANCHES COURBES et versement d'une subvention à ladite association au titre de son projet ' Chapiteau Raj' Ganawak ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la délibération N° B-13.2, en date du 27 juin 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé, au titre de l'année 2019, le versement de subventions aux associations, tel que figurant sur l'état annexé à la dite délibération, établissant une liste de bénéficiaires de subventions versées ainsi que l'objet et le montant de la subvention,

Considérant, parmi la liste de bénéficiaires de subventions susvisée, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300€ (trois cents euros) au profit de l'Association des Familles de Gabou en France au titre de l'année 2019 ;

Considérant que l'Association des Familles de Gabou en France renonce à percevoir la subvention dont elle avait fait la demande, en raison de difficultés à compléter les pièces administratives demandées ;

Vu le courrier de renoncement envoyé par l'Association des Familles de Gabou en France ;

D E L I B E R E

Article 1 : décide de ne pas verser de subvention à l'Association Famille du Gabou au titre de l'année 2019.

Article 2 : Est approuvée, en conséquence, la modification de l'annexe 1 à la délibération N° B-13.2 du 27 juin 2019 susvisée par le retrait de la subvention de fonctionnement d'un montant de 300€ (trois cents euros) au profit de l'Association des Familles de Gabou en France.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305943-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n°2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire au Club Vélocipédique Dionysien pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la délibération N° A-1.1, en date du 21 février 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé, au titre de l'année 2019, le versement de subventions aux associations, tel que figurant sur l'état IV B1.7 annexé au budget primitif 2019 établissant une liste de bénéficiaires de subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif, ainsi que l'objet et le montant de la subvention,

Considérant, parmi cette liste de bénéficiaires de subventions, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300€ (trois cents euros) au profit de l'Association culturelle Mélina Berbère au titre de l'année 2019 ;

Considérant que l'Association culturelle Mélina Berbère renonce à percevoir la subvention dont elle avait fait la demande, en raison de difficultés compléter les pièces administratives demandées ;

Vu le courrier de renoncement envoyé par l'Association culturelle Mélina Berbère;

D E L I B E R E

Article 1 : Décide de ne pas verser la subvention à l'association culturelle Mélina Berbère au titre de l'année 2019.

Article 2 : Est approuvée, en conséquence, la modification de l'état IV B1.7 du budget primitif 2019 approuvé par de la délibération N° A-1.1 du 21 février 2019 susvisée par le retrait de la subvention de fonctionnement d'un montant de 300€ (trois cents euros) au profit de l'association culturelle Mélina Berbère.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305944-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association La Dionysienne pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Saint-Denis Ville au Cœur « Les fiertés en banlieue »

Considérant que le projet est implanté dans la ville de Saint-Denis, qu'il joue un rôle majeur dans le développement du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 400 €** (deux mille quatre cents euros) à l'association Saint-Denis Ville au Cœur dans le cadre du projet « Les fiertés en banlieue » pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305945-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités des associations,

Considérant que les associations détaillés dans l'état ci-après jouent un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourent au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement de subventions aux associations, tel que figurant sur l'état ci-annexé au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

ANNEXE 1 : Versement d'une subvention de fonctionnement à des associations locales

Nom de l'association	Activité de l'association	Montant attribué
Femme Debout	Cours de couture, d'alphabétisation, accompagnement aux démarches administratives	300€ (Trois cents euros)
Gidimaxa Jikké	Accès aux droits, alphabétisation, soutien scolaire (volet local) et aide au développement au Mali (volet international)	2 400€ (Deux mille quatre cents euros)
Les amis du Couvent des Ursulines	Protection et mise en valeur du couvent des Ursulines	500€ (Cinq cents euros)
Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques 93	Accompagnement et formation des dirigeants associatifs, ressources	3 500€ (Trois mille cinq cents euros)
TOTAL		6 700€ (Six mille sept cents euros)

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305946-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Cosmos Saint-Denis Football Club

Considérant que l'association Cosmos Saint-Denis Football Club, comptant près de 450 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.13 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 23.000 € à l'association Cosmos Saint Denis au titre de l'année 2019,

Vu la délibération n° B-13.18 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 5.500 € à l'association Cosmos Saint Denis au titre de l'année 2019,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 1.500 € (mille cinq cents euros) pour aider à l'organisation de son tournoi annuel par l'association Cosmos Saint Denis pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305947-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Cosmos Saint-Denis Football Club pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association Dessine-moi Pleyel présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcé sur la Ville depuis sa création en 2018 et singulièrement en matière d'offre sportive sur le quartier Pleyel,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 6 000 € (six mille euros) à l'Association Dessine-moi Pleyel au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305948-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Office des Sports pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Club Vélocipédique Dionysien,

Considérant que le Club Vélocipédique Dionysien, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par le club, notamment autour de la pratique du vélo.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-13.17 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de 4 000 € au Club Vélocipédique Dionysien,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 4.000 € (quatre mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Club Vélocipédique Dionysien pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305949-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Dessine-moi Pleyel au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association ARTS 93 COMMUNIQUE - Compagnie ELOLONGUE présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur les cultures urbaines et la danse hip hop, la promotion de la citoyenneté et la création de passerelles interquartiers, interrégionales et interculturelles entre jeunes et adolescents,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment au sein du Complexe sportif du Franc Moisin dont la fermeture temporaire a pénalisé les activités de l'association,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à l'Association ARTS 93 COMMUNIQUE - Compagnie ELOLONGUE au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305950-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association ARTS 93 COMMUNIQUE - Compagnie ELOLONGUE au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad,

Considérant que l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad, comptant près de 146 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football féminin,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.23 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 30.000 € à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad au titre de l'année 2019,

Vu la délibération n° B-13.23 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 7.000 € à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad au titre de l'année 2019,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 22.700 € (vingt-deux mille sept cents euros) pour aider à la réalisation du projet du maintien en division 2 de l'équipe féminine de football de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305951-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association RACKHAM au titre de son projet ' 9 cube ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Office des Sports

Considérant que l'association Office des Sports, présente un intérêt local important, par son rôle dans l'organisation de la pratique sportive en milieu associatif,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.22 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de 10 500 € à l'Office des Sports,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 18.000 € (dix-huit mille euros) pour aider l'association Office des Sports à la réalisation de ses projets pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305952-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Saint-Denis Ville au Cœur au titre de son projet ' Les fiertés en banlieue ' pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association La Dionysienne

Considérant que l'association La Dionysienne, comptant près de 170 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du hand-ball et du trampoline.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.17 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 54.000 € à l'association La Dionysienne au titre de l'année 2019,

Vu la délibération n° B-13.21 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention complémentaire de 8 500 € au titre des pratiques haut niveau de la section trampoline,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 6.000 € (six mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association La Dionysienne pour l'année 2019.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305953-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Retrait de subvention à l'Association des Familles de Gabou en France sur l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'Association RACKHAM présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la ville de Saint-Denis,

Considérant l'organisation par l'association du projet « 9 cube », événement associatif culturel et sportif visant la promotion des cultures et des artistes du territoire ainsi que des sportifs autour de la question de l'égalité des droits et des chances,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'Association RACKHAM pour soutenir son projet « 9 cube » au titre de l'année 2019.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305954-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19

Le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/11/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Madame Alice RONGIER, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE :

OBJET : Retrait d'une subvention à l'Association culturelle Méлина Berbère sur l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Union Sports

Considérant que l'association Saint-Denis Union Sports, comptant près de 4.690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique multi disciplines sportives.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2.26 en date du 21 février 2019 approuvant un avenant financier n°1 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 739.000 € à l'association Saint-Denis Union Sports au titre de l'année 2019,

Vu la délibération n° B-13.26 en date du 27 juin 2019 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 120.000 € à l'association Saint-Denis Union Sports au titre de l'année 2019,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire globale de 75.000 € (soixante-quinze mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2019, répartie comme suit :

- 65.000 € (soixante-cinq mille euros) pour contribuer au fonctionnement de la section Rugby,
- 10.000 € (dix mille euros) pour contribuer au financement du projet de voyage de découverte et de perfectionnement dans le cadre des JOP 2020 de Tokyo de la section Judo.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20191121-lmc1305955-DE-1-1

Date AR : 28/11/19

Date publication : 28/11/19